



ÉTAT DE MISE EN ŒUVRE DU PAG

Décembre 2020

› Agriculture, Élevage et Pêche

› Mines et Hydrocarbures



PRÉSIDENTE
DE LA RÉPUBLIQUE
DU BÉNIN

PROGRAMME D' ACTIONS
DU GOUVERNEMENT
PAG 2016-2021

STRUCTURE DU RAPPORT

Document 1

- › **Synthèse générale**
- › **Réformes transversales**

Etat de mise en oeuvre des projets et réformes sectoriels

Document 2

Eau potable

Document 3

Électricité

Document 4

Éducation - Cité Internationale de Sèmè City - Santé - Protection Sociale - Sport

Document 5

Cadre de vie - Infrastructures - Numérique - Décentralisation

Document 6

Tourisme - Arts et Culture - Artisanat

Document 7

Agriculture, Élevage et Pêche - Mines et Hydrocarbures





Document 7

Agriculture, Élevage et Pêche
Mines et Hydrocarbure



SOMMAIRE

10		Agriculture, Elevage et Pêche	Rappel des défis et des objectifs à atteindre
11			Point de mise en œuvre des réformes
14			Point sur la mise en œuvre des projets
35			Annexes
52		Mines et Hydrocarbures	Rappel des défis et des objectifs à atteindre
53			Point de mise en œuvre des réformes
54			Point sur la mise en œuvre des projets



AGRICULTURE, ÉLEVAGE ET PÊCHE



1. Rappel des défis et des objectifs

Du fait des conditions climatiques et édaphiques favorables, ainsi que les atouts et potentialités dont regorge le Bénin, le Gouvernement a retenu de faire du secteur agricole, le principal levier de développement économique, de création de richesse et d'emplois. A cette fin, il a décidé de mettre en œuvre pour les cinq années du mandat, un plan d'investissement massif pour une agriculture de grande envergure, afin d'assurer de façon durable la sécurité alimentaire de la population et de contribuer au développement économique et social du Bénin. Il faut souligner que le secteur agricole occupe environ 70% de la population active, contribue pour près de 33% au PIB, fournit environ 75% des recettes d'exportation et 15% des recettes de l'Etat.

L'atteinte de cette vision passe par une amélioration significative de la performance du cadre institutionnel et du dispositif d'accompagnement des acteurs directs des filières agricoles et du secteur rural.

En effet, les principales contraintes identifiées sont liées entre autres : (i) au dispositif public d'encadrement et d'accompagnement du secteur agricole qui ne dispose pas du potentiel nécessaire pour assurer les performances requises, (ii) à la faible disponibilité des semences de qualité, (iii) au non-respect des itinéraires techniques et des bonnes pratiques agricoles, (iv) au faible niveau de mécanisation des activités agricoles et de maîtrise de l'eau pour des usages agricoles, (v) à la faible compétitivité des produits de transformation, aux difficultés d'accès au marché, (vi) au faible niveau de satisfaction des besoins de financement, (vii) au niveau de désenclavement des zones de production, (viii) aux variations et changements climatiques et, (ix) à la dégradation des ressources naturelles.

Pour pallier ces insuffisances et difficultés, il est apparu nécessaire d'assurer l'amélioration des systèmes de production et de transformation des spéculations agricoles pour atteindre les performances attendues du volet agriculture du Programme d'Actions du Gouvernement. Cela suppose la recherche et l'application de solutions plus efficaces aux problèmes d'encadrement et d'assistance aux agriculteurs, d'inaccessibilité aux intrants, aux technologies modernes de production et de transformation, aux marchés, (filières HVA, filières conventionnelles pour la SECAL, filières animales et aquaculture continentale), dans un contexte de changements et de variabilités climatiques.

Un nouveau cadre de mise en œuvre opérationnelle des programmes et projets de développement agricole est défini en vue de garantir l'efficacité des interventions au moyen de démarches d'exécution d'actions de développement axées sur l'obligation de performance et l'utilisation optimale des ressources. Ce nouveau cadre prend forme avec (i) la création de sept (7) pôles de développement agricole sous gestion d'agences territoriales, (ii) la mise en œuvre de projets agricoles phares basés sur le développement des filières à haute valeur ajoutée (ananas, anacarde, maraîchage, coton), (iii) le renforcement des filières conventionnelles de sécurité alimentaire et nutritionnelle (maïs, riz, manioc, soja, lait, viande, œufs et poissons) et, (iv) la valorisation de la basse et moyenne vallée de l'Ouémé. Cette stratégie vise à instaurer une nouvelle dynamique de promotion des filières agricoles, à travers l'amélioration des systèmes de production grâce à une politique responsable de modernisation de l'agriculture et la promotion de PME agricoles et l'agro-business.



2. Point de mise en œuvre des réformes

Les réformes dans le secteur s'articulent autour de la restructuration du cadre institutionnel et de la promotion des filières agricoles. Elles ont assaini le cadre d'intervention, le rendant ainsi plus favorable à l'amélioration des performances du secteur.

RESTRUCTURATION DU CADRE INSTITUTIONNEL

Elle vise à améliorer la performance du dispositif public d'encadrement et d'appui au développement des filières agricoles et du secteur rural à travers la territorialisation du développement agricole et la séparation des fonctions régaliennes des fonctions d'appui au développement des filières agricoles.

Les Directions Départementales de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche vont s'occuper des fonctions régaliennes dans le secteur agricole alors que les Agences Territoriales de Développement Agricoles (ATDA) auront à charge les fonctions d'appui au développement des filières.

La territorialisation du développement agricole à travers la mise en place des Pôles de Développement Agricole (PDA) a permis d'instaurer une nouvelle dynamique de promotion et de développement des filières agricoles, suivant un dispositif plus approprié pour la mise en œuvre des programmes spécifiques par filière et en fonction des caractéristiques des zones homogènes regroupées en pôle agricole du pays avec des structures opérationnelles mieux adaptées, en l'occurrence les Directions Départementales de l'Agriculture et les Agences Territoriales de Développement Agricoles.

Ainsi, la mise en place des 7 Pôles de Développement Agricoles (PDA) et des 12 Directions Départementales de l'Agriculture, de l'Éle-

vage et de la Pêche (DDAEP) devrait mieux concourir à une meilleure sécurité alimentaire au plan national et infranational, à une meilleure équité des chances dans l'espace, une amélioration de l'efficacité des dépenses publiques et de l'investissement privé et par conséquent à une meilleure compétitivité de l'agriculture béninoise.

En harmonie avec la territorialisation du développement agricole, 23 sites de recherche-développement ont été créés pour répondre aux besoins de développement des filières agricoles en lien avec les caractéristiques environnementales, socioculturelles et économiques de chaque PDA. Cette réforme a été accompagnée de la mise en place de ressources humaines, matérielles et financières conséquentes pour assurer le conseil agricole dans les PDA. A la différence du passé, le Conseil agricole est désormais exercé par des prestataires privés agréés appelés à concourir aux avis lancés par les ATDA pour répondre aux besoins des acteurs des PDA. Dans ce cadre, 66 structures ont été agréées à fin 2019 et ce processus va se poursuivre.

Par ailleurs, des études sont en cours pour la mise en œuvre d'un programme de développement des services agricoles en appui aux filières porteuses et aux entreprises agricoles dans les PDA, en vue de : (i) soutenir les acteurs économiques du monde rural pour impulser la croissance économique à la base, (ii) offrir des opportunités d'emploi aux jeunes, et (iii) faciliter la transformation sur place des matières, donc une domestication de la valeur ajoutée au profit des travailleurs et des investisseurs privés.

Pour concrétiser cette vision stratégique, il est envisagé un programme d'interventions intégrées dans le secteur agricole, avec pour



socle la facilitation de l'accès des acteurs des filières aux services adaptés. Ces services toucheront notamment la mise à disposition des innovations adaptées, la promotion des aménagements hydro-agricoles, pastoraux, la mécanisation des activités agricoles et l'accès aux divers facteurs de production par les hommes et les femmes. Le but final est de développer les chaînes de valeurs ajoutées ciblées de façon compétitive. Le développement des services agricoles aura pour levier la création et l'appui au fonctionnement efficient des centres de services agricoles qui constitueront le dispositif pertinent et pérenne d'offres de services pour induire une modernisation de l'agriculture aux fins d'amélioration de la productivité.

Les Centres de Services Agricoles et de Formation constituent ainsi les instruments des Agences Territoriales de Développement Agricole (ATDA) en charge de l'administration des PDA pour leur fournir un ensemble de services. Ils auront pour fonction le renforcement des capacités des exploitants et entrepreneurs agricoles en mettant à leur disposition des informations et innovations technologiques adaptées aux besoins de développement des chaînes de valeur ajoutée des filières agricoles prioritaires. Ils seront par ailleurs dotés d'équipements et outils modernes pour les prestations de services, pour les aménagements et la maîtrise de l'eau.

Il est attendu que la mise en œuvre de ce projet permette au Bénin de disposer d'une masse critique d'exploitants et entrepreneurs agricoles modernes, qui, grâce à une disponibilité réelle d'offre de services adaptés, à l'accompagnement à l'installation et au suivi post installation, deviendront des acteurs clés de la transformation socioéconomique des pôles de développement Agricole.

La création de ces centres se fera en synergie avec le Programme en cours de développement pour l'enseignement technique et professionnel dans le secteur agricole. Dans ce sens, il est envisagé ce qui suit : (i) les lycées techniques agricoles seront des centres d'apprentissage agricole et formeront désormais des apprenants avec le profil d'exploitant agricole à leur sortie ; (ii) le dimensionnement

des Centres de services agricoles et de formation pour qu'ils soient à même de conduire la formation continue des exploitants agricoles et les stages des apprenants des lycées agricoles ; (iii) la promotion des entreprises agricoles pour les amener à accueillir en stage les apprenants des lycées.

FACILITATION DE L'ACCÈS AUX SEMENCES, INTRANTS ET MARCHÉS

Les mesures ont été prises tant au plan réglementaire, organisationnel que de l'accès au financement. Au plan réglementaire, il s'agit de la prise de plusieurs décrets notamment :

- › Décret N° 2018-175 du 16 mai 2018, portant création, attributions, organisation et fonctionnement du Comité National d'Agrément et de Contrôle de qualité des Engrais en République du Bénin,
- › Décret N° 2018-171 du 16 mai 2018, portant création, attributions, organisation et fonctionnement du Comité National de Gestion des Pesticides (CNGP) ; et,
- › Le Décret N° 2018-174 du 16 mai 2018, portant création, attribution, organisation et fonctionnement du Comité national des semences végétales en République du Bénin.

Au plan organisationnel, 40 pépiniéristes d'anacarde ont été agréés suivant des critères de performance. Ces derniers, avec des cahiers de charge précis, serviront de tête de pont dans la fourniture de plants de qualité en lien avec les autres pépiniéristes.

Quant à l'accès financier, il s'est traduit par la subvention des prix de cession des intrants (semences, plants, engrais) de production végétale, animale et halieutique aux acteurs.

MESURES FISCALES ET NON FISCALES INCITATIVES

Dans ce registre, plusieurs mesures ont été prises parmi lesquelles on peut citer :

- › L'élaboration et l'homologation de 07 normes spécifiques sur



trois filières : ananas, karité et œuf de table ;

- › La défiscalisation de l'importation de matériels agricoles avec les lois de finances successives.
- › L'instauration d'une taxe à l'exportation variable selon les spéculations ainsi qu'il suit :
 - 60 F-70 F/ kg sur les noix d'anacarde brute ;
 - 60 F/kg de noix de palme ;
 - 25F / kg de soja ;
 - 10 F CFA/ kg pour tous les autres produits (autres graines et fruits oléagineux, même concassées) ;
- › L'accréditation du miel du Bénin sur le marché européen ;
- › Le développement d'un partenariat sino-béninois sur l'exportation du soja du Bénin avec la signature d'un accord commercial entre les deux pays ;
- › La facilitation à l'export des découpes de fruits de l'entreprise Blue sky ;
- › L'accréditation du LCSSA pour l'analyse sur l'éthéphon, processus consécutif à l'auto-suspension de l'exportation de l'ananas frais du Bénin sur le marché européen en raison des dépassements de limite de résidus maximale constatés à un moment donné ;
- › La réalisation à prix subventionné d'analyses sur l'ananas frais à l'export au profit des exportateurs de ce produit ; et,
- › La réhabilitation du poste de contrôle au sein de l'aéroport.

MODERNISATION DES OUTILS DE TRAVAIL

cette réforme porte essentiellement sur deux dimensions à savoir :

- › la modernisation des outils de travail des acteurs directs des chaînes de valeur se référant essentiellement à la mécanisation et à un début de digitalisation des transactions agricoles ; et,

- › la modernisation des outils de travail au niveau de l'administration publique avec comme finalité l'amélioration de l'efficacité de l'administration publique, la réduction et la pénibilité du travail agricole et de la productivité des filières.

En matière de la mécanisation, le changement majeur consiste en la création de l'Agence Nationale de Mécanisation Agricole (ANaMA), instrument doté d'un Plan National de Développement de la Mécanisation inscrit au Programme d'Investissements Publics (PIP).

AGRICULTURE INTELLIGENTE FACE AU CLIMAT ET RENFORCEMENT DES FILETS SOCIAUX

Le Bénin s'est doté d'une stratégie de l'agriculture intelligente face au climat assortie d'un plan d'actions, boussole des interventions en matière d'adaptation et de mitigation des effets du changement climatique. Un vaste Programme National de Recherche Agricole (PNRA) comportant des projets centrés sur l'agriculture intelligente face au climat a été élaboré et en cours de mise en œuvre dans les Pôles de Développement Agricole.

RECENSEMENT NATIONAL DE L'AGRICULTURE (RNA)

La réalisation du Recensement National de l'Agriculture (RNA) et des Enquêtes Statistiques Agricoles (ESA) afin de doter le secteur agricole de statistiques fiables. Les actions clés réalisées en matière de RNA portent sur : la réalisation des enquêtes sur les modules de base, le traitement en cours des données issues de ces enquêtes, la réalisation en cours des enquêtes sur les modules complémentaires, et le rapport des résultats du module de base en voie de finalisation.

3. Point de la mise en œuvre des projets

▲ Développement des filières à haute valeur ajoutée

Filière ananas
Filière anacarde
Cultures maraîchères

▲ Renforcement des filières conventionnelles

Filière riz
Filière maïs
Filière manioc

▲ Développement de l'aquaculture continentale

▲ Mise en valeur de la basse et moyenne vallée de l'Ouémé

▲ Augmentation de la production de viande, lait et œufs de table

▲ Développement de la mécanisation agricole

Investir pour une agriculture de grande envergure





Développement des filières à haute valeur ajoutée (ananas)

PRÉSENTATION DU PROJET

Objectifs stratégiques

- › Accroître les superficies, améliorer la productivité et développer des filières et chaînes de valeurs de transformation et d'exportation
- › Améliorer le rendement de 50 à 70 tonnes/ha
- › Réduire les écarts de tri de 80 % en 2015 à 20 % en 2021
- › Augmenter les capacités d'export fruit frais et dérivés aux normes sur les marchés régionaux, UE, pays arabo-musulmans

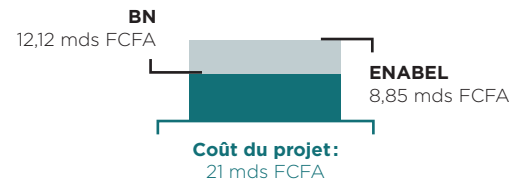
Zone d'intervention et/ou d'impact

- › Ouémé/Atlantique

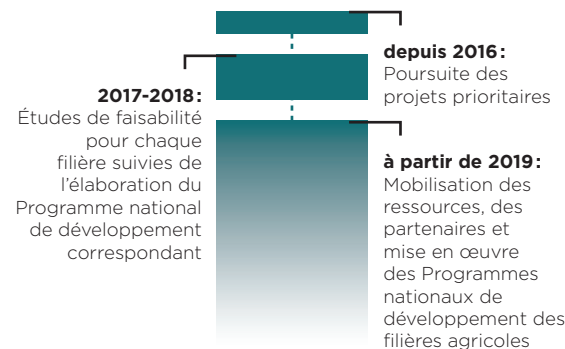
Cadre institutionnel

- › Agence Territoriale de Développement Agricole (ATDA) - Pôle 7

Coût/financement



Calendrier de mise en œuvre (phasage)



ÉTAT D'AVANCEMENT

Principales activités

Travaux /Equipements :

- › 3 Blocs hangars de marché construits à Sèhouè (Toffo)
- › 20 coopératives équipées en matériels techniques
- › Des hangars (355 places) construits pour la commercialisation de l'ananas à Sèmè et Guèmè
- › Matériels techniques acquis et exploités (géolocalisation et de suivi des bénéficiaires, contrôle qualité)
- › 2 parcelles irriguées d'1 ha chacune aménagées pour la multiplication de rejets d'ananas
- › Appel d'offres en cours pour l'aménagement de 02 parcelles pilotes irriguées de 5 ha chacune pour la production d'ananas
- › Acquisition et mise en place de 2700 tonnes d'engrais spécifiques ananas à prix subventionné en cours (2000 tonnes déjà mis en place)
- › Mise en place de 13 950 000 m² de fils plastiques biodégradables en cours dont 2 150 000 m² déjà installés et commande de 11 800 000 m² (contrat en cours de signature)
- › Augmentation de la capacité de transformation locale et diversification des produits transformés en cours : Blue skies, IRA etc.)

Services et études :

- › 2700 producteurs formés sur les bonnes pratiques agricoles de production d'ananas
- › 80 producteurs sensibilisés pour l'installation de

ÉTAT D'AVANCEMENT

500 ha d'ananas dans de nouvelles zones

- › Renforcement des capacités de 80 techniciens, 4200 producteurs, 120 transformateurs, 60 commerçants et 15 exportateurs d'ananas
- › Etudes de faisabilité technico économique pour la construction d'un centre de conditionnement pour l'ananas à l'export (achevée), et pour la production d'ananas sous irrigation (achevée)
- › Financement en cours des travaux d'essouchage/ labour et de mise en place de rejets d'ananas pour 224 ha de zones d'extension sur 500 prévu
- › 64 995 568 rejets d'ananas de sélection massale rendus disponibles aux producteurs (dont 41 031 918 en 2019 et 23 963 650 à août 2020)

Résultats immédiats/effets

- › Amélioration très nette des rendements et des productions de l'ordre de 20%
- › Production de 440 083 tonnes en 2020 pour un rendement de 72 693 Kg/ha contre 303 887 tonnes en 2016 (Rendement à 54 794 kg/ha)
- › Ecart de tris réduits de 70 à 45% (pain de sucre), de 80 à 65% pour la cayenne lisse

Perspectives

- › Consolidation des acquis avec mise en route du projet PACOFIDE, du PADEFA-ENA
- › Renforcement de la structuration des acteurs
- › Amélioration du cadre législatif et fiscal favorable
- › Prise en compte des actions de la filière sur le financement de la Banque Mondiale en cours de finalisation (SUF Agriculture), et renforcement de la mobilisation des financements
- › Amélioration continue des rendements, productions et de la qualité des produits dans tous les maillons : production, transformation et mise en marchés à l'export
- › Elaboration d'un plan directeur pour la mise en place d'une chaîne logistique sous température contrôlée pour le stockage des produits d'exportation agricoles périssables





Développement des filières à haute valeur ajoutée (anacarde)

PRÉSENTATION DU PROJET

Objectifs stratégiques

- › Accroître les superficies, améliorer la productivité et développer des filières et chaînes de valeurs de transformation et d'exportation
- › Anacarde : augmenter substantiellement la production de noix de qualité (de 100 000 t en 2016 à 200 000 t par an à partir de 2021) et la transformation locale des noix (au moins 50 % des pommes et des coques (entretien plantations existantes)

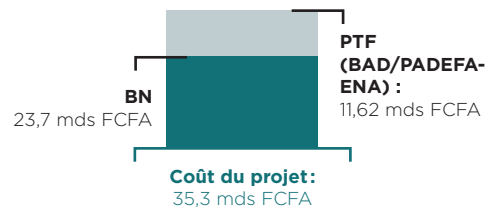
Zone d'intervention et/ou d'impact

- › Borgou, Collines et Donga

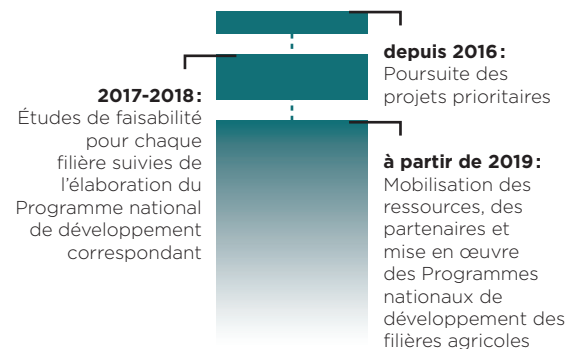
Cadre institutionnel

- › Agence Territoriale de Développement Agricole (ATDA) - Pôle 4

Coût/financement



Calendrier de mise en œuvre (phasage)



ÉTAT D'AVANCEMENT

Principales activités

Travaux /Equipements :

- › Réhabilitation et mise aux normes de 11 700 ha d'anciennes plantations
- › 2 388 476 plants d'anacarde améliorés mis en place en 2018-2019 ayant permis d'installer plus de 21 000 ha de nouvelles superficies d'anacardières
- › 20 864 ha d'anciennes plantations mises aux normes (juillet 2020)
- › Acquisition de matériels, d'équipements et de fournitures diverses de greffage d'anacardières au profit des Pépiniéristes

Services et études :

- › 40 pépiniéristes sélectionnés formés, équipés et géoréférencés, en cours d'agrément
- › 120 brigades de jeunes équipées pour entretien et mise aux normes des anacardières
- › Recensement des plantations d'anacardières, des infrastructures agricoles et des pistes de dessertes rurales dans les communes de Copargo, Djougou, Ouaké et Bantè
- › 100 Prestataires de Service Privés formés pour le développement des innovations dans les exploitations d'anacardières avec des équipements appropriés dans les Communes de l'ATDA Pôle 4
- › Etude achevée pour l'élaboration des plans types, dossiers d'exécution et modalités de contrôle des travaux de réalisation de clôtures, ombrières, châteaux d'eau avec système solaire de pompage et mini réseau d'eau au profit des pépiniéristes dans les Communes de l'ATDA Pôle 4

ÉTAT D'AVANCEMENT

Résultats immédiats/effets

- › Amélioration très nette des rendements de 14% et des productions de l'ordre de 36%
- › Production d'anacarde 190 000 tonnes avec rendement 389 kg/ha en 2020 contre 97 519 T et un rendement de 341 kg/ha en 2016
- › Quantité de noix brutes transformées : 25 100 tonnes soit 19,3% de taux de transformation locale en 2019.
- › Multiplication par 50 des performances à l'exportation : 5 920 tonnes d'amande blanche exportées en 2019 contre 1772 tonnes en 2018 et 110 tonnes en 2016
- › Avancées dans la transformation des pommes en jus

Perspectives

- › Consolidation des acquis avec mise en route du projet PACOFIDE, du PADEFA-ENA
- › Renforcement de la structuration des acteurs
- › Amélioration du cadre législatif et fiscal favorable
- › Prise en compte des actions de la filière sur le financement de la Banque Mondiale en cours de finalisation (SUF Agriculture), et renforcement de la mobilisation des financements
- › Amélioration continue des rendements, productions et de la qualité des produits dans tous les maillons: production, transformation et mise en marchés à l'export
- › Elaboration d'un plan directeur pour la mise en place d'une chaîne logistique sous température contrôlée pour le stockage des produits d'exportation agricoles périssables





Développement des filières à haute valeur ajoutée (cultures maraîchères)

PRÉSENTATION DU PROJET

Objectifs stratégiques

- › Accroître les superficies, améliorer la productivité et développer des filières et chaînes de valeurs de transformation et d'exportation
- › Produits maraîchers : améliorer la production, la productivité et la compétitivité (25 % d'accroissement)

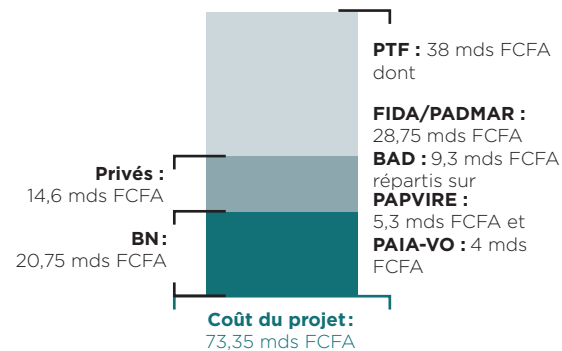
Zone d'intervention et/ou d'impact

- › Toute l'étendue du territoire

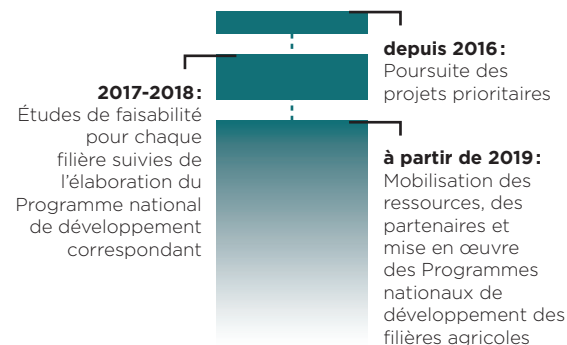
Cadre institutionnel

- › Agences Territoriales de Développement Agricole (ATDA) - Pôles 1 et 7

Coût/financement



Calendrier de mise en œuvre (phasage)



ÉTAT D'AVANCEMENT

Principales activités

Travaux /Equipements :

- › 729 ha en cours d'aménagement (250 ha déjà aménagés) dotés de 704 puits tubés avec des mesures résilientes aux effets du changement climatique
- › Acquisition de matériels et équipements (y compris kits d'irrigation) au profit des maraîchers des Pôles 1 et 3
- › Travaux d'aménagement et d'irrigation de périmètres maraîchers dans les Pôles 1, 2 et 4
- › Travaux de construction de hangars de commercialisation des produits maraîchers

Services et études :

- › Structuration des acteurs avec 6 tables filières départementales fonctionnelles
- › 3 520 acteurs formés, 8 référentiels technico-économiques élaborés (tomate, oignon, piment...), 96 plans d'affaire conduits à maturité à fin 2019 dans 4 PDA
- › Acquisition de semences améliorées et de pesticides au profit des maraîchers des Pôles 5 et 7 (Tomate: 41.100 g, Piment: 28.950 g, Carotte : 15.000 g, Laitue : 12.500 g, 1.350 litres d'insecticides, 365 litres acaricide et 350 kg de fongicide)
- › Formation des techniciens et maraîchers relais des Pôles 5 et 7
- › Réalisation d'une étude technico économique sur

ÉTAT D'AVANCEMENT

la petite irrigation en maraîchage au niveau du Pôle 1

Résultats immédiats/effets

- › Amélioration très nette des rendements et des productions de l'ordre de 8% pour la tomate, de 6% en rendement et 16% en production pour le piment
- › Production en 2020 de 311 931 tonnes de tomate avec un rendement de 7 256 kg/ha contre une production de 335 412 tonnes en 2016 avec un rendement 8 348 kg/ha
- › Production de 151 266 tonnes de piment en 2020 (rendement de 3 325 kg/ha) contre 88 268 tonnes en 2016 (rendement de 3 183 kg/ha)

Perspectives

- › Consolidation des acquis avec mise en route du projet PACOFIDE, du PADEFA-ENA
- › Renforcement de la structuration des acteurs.
- › Amélioration du cadre législatif et fiscal favorable.
- › Prise en compte des actions de la filière sur le financement de la Banque Mondiale en cours de finalisation (SUF Agriculture), et renforcement de la mobilisation des financements
- › Amélioration continue des rendements, productions et de la qualité des produits dans tous les maillons : production, transformation et mise en marchés à l'export
- › Elaboration d'un plan directeur pour la mise en place d'une chaîne logistique sous température contrôlée pour le stockage des produits d'exportation agricoles périssables





Renforcement des filières conventionnelles (riz)

PRÉSENTATION DU PROJET

Objectifs stratégiques

- › Augmenter la compétitivité des filières riz pour couvrir les besoins alimentaires nationaux, limiter les importations et développer la transformation locale
- › Assurer à l'horizon 2021, l'autosuffisance alimentaire nationale en riz, produits dérivés bruts et transformés de qualité au profit de la population et mieux gérer les surplus pour conquérir les marchés extérieurs

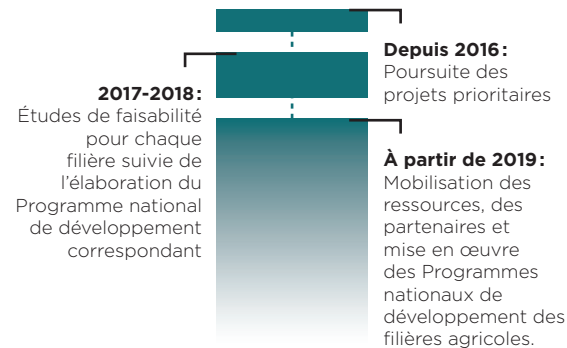
Cadre institutionnel

- › Structure d'exécution: Agences Territoriales de Développement Agricole (ATDA) - Pôles 1, 3 et 5

Coût/financement



Calendrier de mise en œuvre (phasage)



ÉTAT D'AVANCEMENT

Principales activités

- › 12 665 acteurs formés sur les bonnes pratiques de production et de transformation du riz
- › 548 champs écoles et Unités de Démonstration (UD) mis en place pour la pré-vulgarisation
- › 936,85 tonnes de semences certifiées et 25 tonnes de semences de base mises en place
- › Démarrage de l'aménagement de 250 ha de périmètres irrigués dotés en puits tubés équipés de 250 motopompes (communes de Malanville et Karimama).
- › Acquisition d'équipement de récolte et de post récolte (4 batteuses vanneuses en cours dans le Pôle 1)
- › Aménagements hydroagricoles sommaires avec irrigation d'appoint de 25 ha au profit des riziculteurs des communes de Kandi et de Ségbana
- › Contrôle et réalisation des travaux d'aménagement et d'équipement de 30 ha au profit des riziculteurs sur le site de Kpassa (Tchaourou)
- › Réalisation des études APS relatives à la réhabilitation de 150 ha du périmètre rizicole de Dévé dans la commune de Dogbo ; études APD en cours
- › Elaboration des plans, APD, DAO et dossiers d'exécution d'aménagement 80 ha de périmètre rizicole sur les sites Wèrèkè (15ha), Bodi (25ha), Agoakoril (20 ha) et Gounin (20 ha)
- › Modernisation de 6 unités de transformation du riz (construction, acquisition décortiqueuses et autres matériels, réalisation de forage équipé et

ÉTAT D'AVANCEMENT

équipement en panneau solaire)

- › Réfection de 4 magasins dotés de panneaux solaires, d'équipements de manutention et d'aires de séchages en cours
- › Acquisition de 40 batteuses-vanneuses, 25 faucheuses motorisées de riz au profit des riziculteurs du Pôle 2, et acquisition en cours de 3 batteuses vanneuses et 8 bâches pour séchage du riz à Adja-Ouère et Pobè ; de 10 kits de matériels d'étuvage de riz au profit de 10 coopératives de transformation de riz et 750 filets pour couverture de 50 ha dans le Pôle 7

Résultats immédiats/effets

- › Amélioration très nette des rendements de 16% et des productions de 44%
- › Production de 406 083 tonnes de riz pour un rendement de 3 965 kg/ha en 2019 contre 374 706 tonnes et un rendement de 3 364 kg/ha en 2018 et 281 428 tonnes avec un rendement de 3 417 kg/ha en 2016
- › Amélioration de la sécurité alimentaire (Taux de couverture des besoins alimentaires de la population par la production vivrière : 182% en 2019 contre 155% en 2015)

Perspectives

- › Consolidation des acquis du projet en vue du renforcement continu et durable des Filières conventionnelles au titre desquelles la production a doublé de 2016 à 2019
- › Finalisation de la formulation et mobilisation des ressources pour le Programme d'Appui au Développement des Filières Agricoles (PADEFA)
- › Mise en œuvre du programme d'urgence pour la production de 1 million de tonnes de riz d'ici 2022
- › Renforcement de l'organisation et de la gestion du maillon « production semences certifiées » rendues plus accessibles pour porter les performances
- › Amélioration durable de la situation de sécurité vivrière





Renforcement des filières conventionnelles (maïs)

PRÉSENTATION DU PROJET

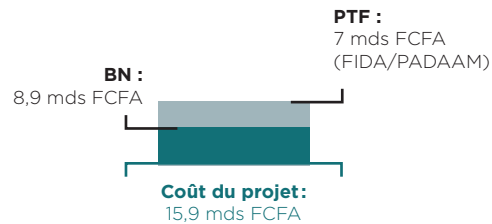
Objectifs stratégiques

- › Augmenter la compétitivité des filières pour couvrir les besoins alimentaires nationaux, limiter les importations et développer la transformation locale
- › Assurer à l'horizon 2021, l'autosuffisance alimentaire nationale en maïs, produits dérivés bruts et transformés de qualité au profit de la population et mieux gérer les surplus pour conquérir les marchés extérieurs

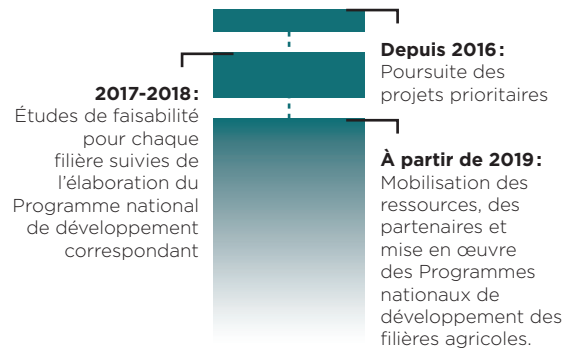
Cadre institutionnel

- › Structure d'exécution: Agences Territoriales de Développement Agricole (ATDA) - Pôles 2, 3, 4, 5 et 7

Coût/financement



Calendrier de mise en œuvre (phasage)



ÉTAT D'AVANCEMENT

Principales activités

- › Elaboration du plan opérationnel du Programme National de Développement de la Filière (PNDF-Maïs)
- › Appui à l'accès aux semences de base de maïs au profit des semenciers du Pôle 2 en 2018 et 2019
- › Mise en place de 6 206,5 tonnes de semences certifiées en 2019
- › Installation de parcelles de variétés hybrides de maïs dans les pôles (collaboration ATDA, INRAB et TAAT-compact Maïs) avec un rendement moyen 6 tonnes/ha par variété hybride obtenu en milieu paysan
- › Sensibilisation de 35 095 producteurs sur les avantages de l'utilisation des semences certifiées de maïs dans le cadre de la collaboration ProCAD-ATDA pour la mise en place de semences certifiées
- › Recrutement de prestataire pour le conseil Agricole dans les villages cibles de PAPAPE dans le cadre de la convention entre les ATDA et PAPAPE
- › Formation de 20 semenciers sur les bonnes pratiques de production de semences et la législation semencière
- › Mise en relation des producteurs de semences et les producteurs de maïs grains
- › Mise en place de 75 brigades phytosanitaires par PAPVIR ABEC dans les PDA 1,2 et 4
- › Mise en relation des producteurs de maïs jaune et l'Interprofession de l'Aviculture pour la fourniture de 100 tonnes de maïs

ÉTAT D'AVANCEMENT

- › Organisation d'une rencontre d'affaire entre les producteurs de maïs et un Agro-industriel pour la fourniture de 350 tonnes de maïs par mois pour la fabrication d'aliments pour bétail (formalisation des contrats en cours)
- › 25 calibreuses-vanneuses et 35 égreneuses-vanneuses de maïs en cours d'acquisition

Résultats immédiats/effets

- › Amélioration très nette des productions de l'ordre de 15%
- › Production de 1 580 750 tonnes de maïs en 2019 contre 1 376 683 tonnes en 2016
- › Amélioration de la sécurité alimentaire (Taux de couverture des besoins alimentaires de la population par la production vivrière : 182% en 2019 contre 155% en 2015)

Perspectives

- › Consolidation des acquis du projet en vue du renforcement continu et durable des Filières conventionnelles au titre desquelles la production a doublé de 2016 à 2019
- › Finalisation de la formulation et mobilisation des ressources pour le Programme d'Appui au Développement des Filières Agricoles (PADEFA)
- › Renforcement de l'organisation et de la gestion du maillon « production semences certifiées » rendues plus accessibles pour porter les performances
- › Amélioration durable de la situation de sécurité vivrière





Renforcement des filières conventionnelles (manioc)

PRÉSENTATION DU PROJET

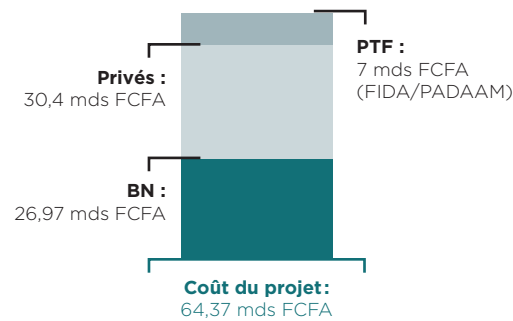
Objectifs stratégiques

- › Augmenter la compétitivité des filières pour couvrir les besoins alimentaires nationaux, limiter les importations et développer la transformation locale
- › Assurer à l'horizon 2021, l'autosuffisance alimentaire nationale en manioc, produits dérivés bruts et transformés de qualité au profit de la population et mieux gérer les surplus pour conquérir les marchés extérieurs

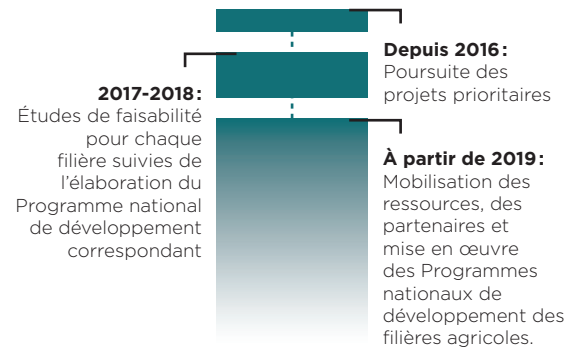
Cadre institutionnel

- › Structure d'exécution: Agences Territoriales de Développement Agricole (ATDA)

Coût/financement



Calendrier de mise en œuvre (phasage)



ÉTAT D'AVANCEMENT

Principales activités

- › Formation du personnel d'encadrement (16 conseillers manioc) sur la démarche de diagnostic et d'organisation des acteurs de la filière manioc et l'accompagnement de leur professionnalisation.
- › Structuration et organisation des acteurs des différents maillons de la filière manioc: sensibilisation et mise en conformité des coopératives selon la loi OHADA
- › Formation de 24 agents d'encadrement sur les itinéraires techniques de production de racines de manioc avec démultiplication à l'endroit de 371 producteurs de manioc dont 98 femmes productrices dans le PDA 4
- › Formation de 12 agents d'encadrement sur les itinéraires de production de tiges certifiées de manioc
- › Pré identification des potentiels multiplicateurs de tiges de manioc et suivi de leurs activités

Résultats immédiats/effets

- › Amélioration très nette des rendements de 9% et des productions de l'ordre de 16%
- › Production de 4 525 450 tonnes de manioc avec un rendement de 14 173 kg/ha en 2019 contre 4 324 483 tonnes avec un rendement de 13 435 kg/ha en 2018 et 3 892 287 tonnes avec un rendement de 13 062 kg/ha en 2016

ÉTAT D'AVANCEMENT

- › Amélioration de la sécurité alimentaire (Taux de couverture des besoins alimentaires de la population par la production vivrière : 182% en 2019 contre 155% en 2015)

Perspectives

- › Consolidation des acquis du projet en vue du renforcement continu et durable des Filières conventionnelles au titre desquelles la production a doublé de 2016 à 2019
- › Finalisation de la formulation et mobilisation des ressources pour le Programme d'Appui au Développement des Filières Agricoles (PADEFA)
- › Renforcement de l'organisation et de la gestion du maillon « production semences certifiées » rendues plus accessibles pour porter les performances.
- › Amélioration durable de la situation de sécurité vivrière





Développement de l'aquaculture continentale

PRÉSENTATION DU PROJET

Objectifs stratégiques

- › Réduire les importations de produits halieutiques (73 000 tonnes de poissons congelés importés en 2015) grâce au développement de l'aquaculture continentale
- › Atteindre une production de 20 000 tonnes en 5 ans (vs. 1 700 en 2015)

Objectifs spécifiques

- › Renforcer la production des alevins et des géniteurs de qualité à travers l'installation de deux écloséries d'une capacité de production totale de 35 millions d'alevins en appui à l'existant
- › Renforcer l'accessibilité aux intrants aquacoles pour atteindre 37 000 tonnes d'aliments extrudés en 5 ans
- › Mettre en place des infrastructures aquacoles et appuyer l'accès à des équipements adaptés aménagement de 500 ha de zones aquacoles
- › Former des professionnels à travers le renforcement de leurs capacités

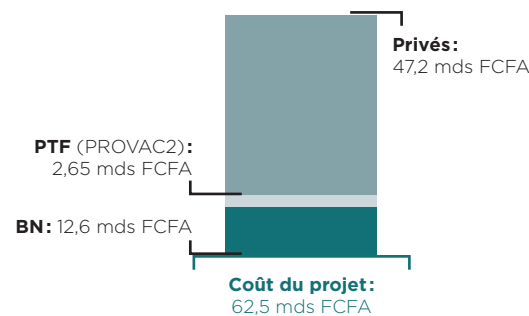
Zone d'intervention et/ou d'impact

- › Toute l'étendue du territoire
- › Pôle de concentration: PDA n° 7

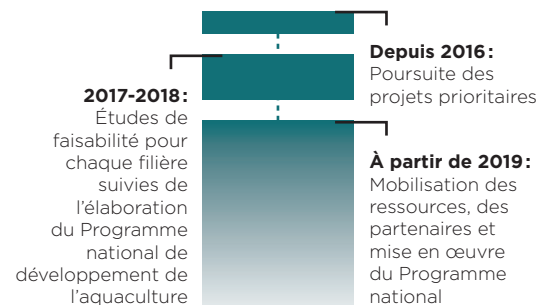
Cadre institutionnel

- › Structure d'exécution: Agences Territoriales de Développement Agricole (ATDA)

Coût/financement



Calendrier de mise en œuvre (phasage)



ÉTAT D'AVANCEMENT

Principales activités

- › Etudes de faisabilité et environnementales achevées
- › Elaboration et validation du document du projet.
- › Mise en place de 23 000 alevins mono-sexe de tilapia et de 690 kg d'aliments au profit des pisciculteurs
- › Acquisition de 24 kits pour le suivi des paramètres physico-chimiques des plans d'eau et des infrastructures d'élevage de poisson
- › Processus en cours pour l'acquisition et l'installation du câblage électrique d'un circuit d'aération de trois incubateurs, 06 bacs de pré-grossissement et 03 bassins de 24 m³ pour la production d'alevins
- › Processus d'installation en cours de deux villages aquacoles

Résultats immédiats/effets

- › Amélioration des niveaux de production (doublement de la production en 4 ans)
- › Production de 5318 tonnes en 2019 contre 5 114 tonnes en 2018 ; 4 055 Tonnes en 2016 ; 2571 tonnes en 2015

Perspectives

- › Développement de partenariats et mobilisation des ressources
- › Exécution des projets prioritaires du programme
- › Equipement et exploitation de 03 bassins de 24 m³ pour la production d'alevins
- › 2 villages aquacoles mis en place



Mise en valeur de la basse et moyenne vallée de l'Ouémé

PRÉSENTATION DU PROJET

Objectif stratégique

- › Aménager 10 000 ha de terres cultivables et désenclaver la basse et moyenne vallée pour tirer profit de son potentiel de fertilité

Objectifs spécifiques

Réaliser des aménagements hydroagricoles sur 10 000 ha dont :

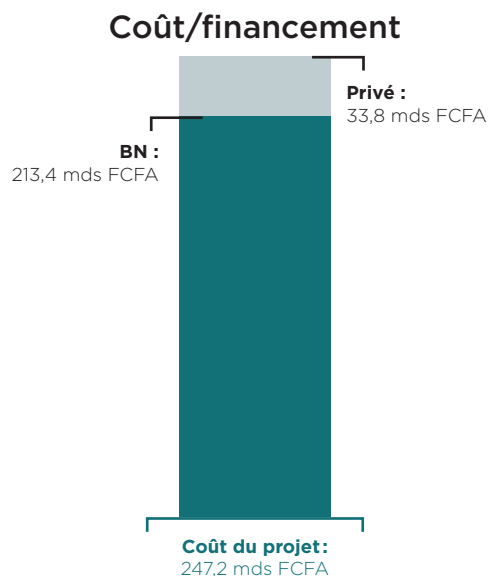
- › 1 000 ha pour lesquels des études ont déjà été réalisées (APS, APD)
 - › 540 ha à Tangbéjji, pour lesquels des études APD sont en cours
 - › 1 000 ha à Hlankpa (commune d'Adjohoun) ;
 - › 5 000 ha sur la rive droite pour de jeunes exploitants
 - › Réaliser des infrastructures d'aménagement de 600 km de pistes dont 80 km de digues-pistes et construction de 20 embarcadères modernes
- Appuyer la mise en valeur des aménagements sur :
- › L'installation de 5 000 jeunes entrepreneurs agricoles
 - › L'accès aux intrants spécifiques, la formation et la professionnalisation
 - › Des mesures de sauvegarde environnementales et sociales

Zone d'intervention et/ou d'impact

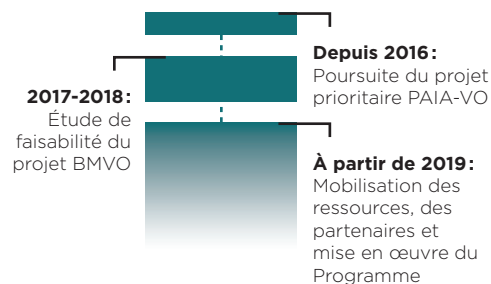
- › Ouémé: toutes les communes de la vallée

Cadre institutionnel

- › Structure d'exécution : Agences Territoriales de Développement Agricole (ATDA)



Calendrier de mise en œuvre (phasage)



ÉTAT D'AVANCEMENT

Principales activités

- › Etudes de faisabilité et environnementales achevées
- › Elaboration et validation du document de projet
- › Recherche de Partenariats et de financement
- › Exécution des projets prioritaires en cours

Résultats immédiats/effets

- › Amélioration des niveaux de production
- › Accroissement des revenus rizicoles estimés à 375 935 FCFA/an (contre 143 000 FCFA prévu) et des femmes jardinières estimés à 638.655 FCFA/an (contre 383000 FCFA prévus)
- › Amélioration de la sécurité alimentaire (Taux de couverture des besoins alimentaires de la population par la production vivrière : 182% en 2019 contre 155% en 2015)
- › 1178,29 hectares de terres déjà aménagées, 195,77 km de piste réalisés, construction de 58 magasins de 100 tonnes dotés d'aires de séchage, 06 centres de groupage, 03 marchés, 10 km de digue-piste et 17 magasins de stockage d'intrants
- › 490 jeunes installés, 728 comités de gestion des infrastructures formés et en cours d'installation

Perspectives

- › Réalisation d'aménagements complémentaires et stabilisation du foncier
- › Finalisation des études et du Programme
- › Affinement des interventions dans le cadre de la valorisation de la BMVO
- › Opérationnalisation des interventions à travers les ATDA



Augmentation de la production de viande, de lait et d'œufs de table

PRÉSENTATION DU PROJET

Objectif stratégique

- › Atteindre à l'horizon 2021 des niveaux de production qui assurent la couverture durable des besoins de la population en viande, lait, œufs de table, et limiter les importations et sorties de devises

Objectifs spécifiques

- › Accroître la production et l'efficacité des filières de viande bovine, ovine, caprine, porcine et laitière bovine en délivrant des produits de qualité et augmentant le revenu de leurs acteurs pour atteindre 104 000 t viandes (2021) vs 68 000 t (2015) ; 172 000t lait (2021) vs 113 000 t (2015)
- › Accroître la production d'œufs de table de qualité et le disponible en viande de volaille pour contribuer à couvrir de façon durable les besoins des populations avec un objectif de 25 000 t œufs (2021) vs 15 000 t (2015)

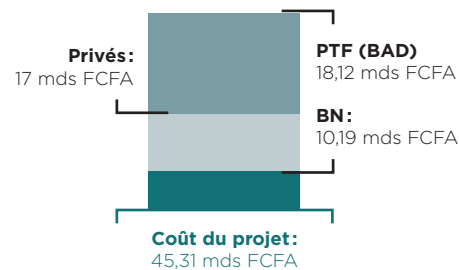
Zone d'intervention et/ou d'impact

- › Toutes les communes du Bénin

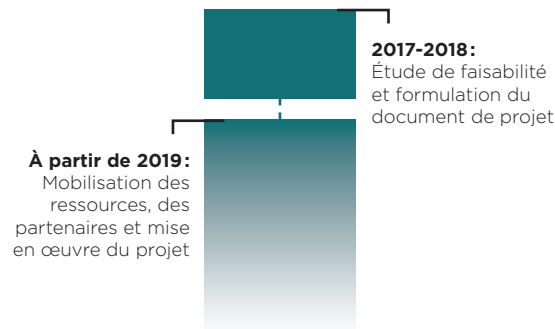
Cadre institutionnel

- › Structure d'exécution: Agences Territoriales de Développement Agricole (ATDA)

Coût/financement



Calendrier de mise en œuvre (phasage)



ÉTAT D'AVANCEMENT

Principales activités

- › Facilitation de l'accès aux intrants et appui aux unités de production d'aliments
- › Gestion de la transhumance et organisation de la campagne de vaccination des petits ruminants et volaille (code vulgarisé, plan de gestion mis en œuvre)
- › Acquisition d'aliments et de produits vétérinaires pour les fermes d'Etat
- › Installation de dix (10) banques fourragères au profit des éleveurs du Pôle 2
- › Acquisition et mise en place à coût subventionné de 100 000 poussins ponte d'un jour dans les élevages de pondeuses accompagnée de l'acquisition et la mise en place à coût subventionné d'aliments (140 tonnes) pour l'élevage des pondeuses
- › Construction et équipement de l'abattoir de Cotonou (bâtiment gros bétail : 80%) et des aires d'abattage
- › Construction du marché à bétail de Zè (1^{er} et 2^{ème} lots réceptionnés, construction de modules complémentaires en cours)
- › Construction de 2 magasins d'intrants vétérinaires et zootechniques à Sinendé et Bembèrèkè
- › Réhabilitation et réalisation d'un forage équipé de pompe immergée solaire et d'un château d'eau sur le marché à bétail de Goumori ; d'un forage équipé de pompe immergée électrique et d'un château d'eau sur le marché à bétail de Mongo ;

ÉTAT D'AVANCEMENT

d'un forage équipé de pompe immergée solaire et d'un château d'eau sur le poste d'abattage de Angaradebou dans la commune de Kandi ; d'un forage équipé de pompe immergée électrique et d'un château d'eau sur le poste d'abattage de Tchaourou

- › Construction de 5 boutiques/hangars de vente de fromage à Gogounou, de 3 hangars à 3 compartiments, de 6 boutiques, de 2 bungalows et d'une aire de quarantaine dans le marché à bétail de Sikki (Sinendé)
- › Processus en cours de la réhabilitation de la retenue d'eau de Kokiboru (Banikoara)
- › 194,7 ha de prairies aménagées au niveau des agro-éleveurs
- › Réalisation de 50 km de couloir de transhumance sur l'axe Kandi Banikoara
- › Etude sur la pérennisation du Projet et la formulation d'un nouveau projet
- › Etude de faisabilité du projet de sédentarisation des troupeaux
- › Etude diagnostique sur les couvoirs locaux de production d'œuf de table- etc.
- › Formation des acteurs (au nombre de 560) de la filière œuf de table sur les techniques de conduite d'un élevage avicole
- › Recrutement d'un consultant individuel pour la réalisation d'une enquête de satisfaction des acteurs de la filière viande et lait sur les actions de l'ATDA
- › Acquisition et mise en place à coût subventionné des équipements et petits matériels d'élevage dans les élevages de poules
- › Réalisation des études complémentaires en vue du financement du Projet de Sédentarisation des Troupeaux de Ruminant
- › Acquisition en cours d'un générateur d'azote pour le centre d'insémination artificielle Bovine
- › Recrutement en cours d'un administrateur pour la mise en affermage des Mini-laiteries construites par PAFILAV

- › Recrutement en cours du personnel complémentaire pour Projet d'Appui au Développement des Filières Lait, Viande et Promotion des Entreprises d'Élevage (PRODEFILAV-PEL)
- › Réalisation de l'Etude d'Impacts Environnemental et Social du projet de Construction d'un abattoir moderne à Parakou et Elaboration d'un Plan d'Actions pour la Réinstallation des personnes affectées par le Projet de Construction de l'Abattoir moderne à Parakou

Résultats immédiats/effets

- › Amélioration des niveaux de production de lait, viande et œuf
- › Production viande de 76 161 tonnes en 2019 vs 74 162 tonnes en 2018 et 70 327 tonnes en 2016 (+7,6%)
- › Production lait de 125 145 tonnes en 2019 vs 121 975 tonnes en 2018 contre 113 816 tonnes en 2016 (+7,4%)
- › Production œuf de table de 17 341 tonnes en 2019 vs 16 536 tonnes en 2018 et 15 494 tonnes en 2016, soit 76% de taux de couverture des besoins en 2019 contre 70% en 2016

Perspectives

- › Poursuite du Programme VLO (Viande Lait Œuf)
- › Mise en œuvre du projet PRODEFILAV-PEL
- › Mise en œuvre du Projet de Sédentarisation des Ruminants au Bénin (ProSeR)
- › Consolidation de l'évolution favorable des productions animales par les améliorations génétiques amorcées dans toutes les espèces, une meilleure maîtrise de la gestion de la transhumance, de l'alimentation et de la protection sanitaire des animaux





Développement de la mécanisation agricole

PRÉSENTATION DU PROJET

Objectif stratégique

- › Promouvoir une mécanisation agricole rationnelle et adaptée au niveau des opérations de production, de récolte et post-récolte, de transformation et de commercialisation des produits agricoles

Objectifs spécifiques

- › Appuyer le développement de la mécanisation agricole à différents niveaux des maillons des filières de production végétale, animale et halieutique au moyen de matériels et équipements agricoles adaptés
- › Promouvoir des actions de recherche-développement et assurer l'adoption de nouvelles technologies en matière de mécanisation agricole
- › Mettre en place un cadre institutionnel et des mesures incitatives pour le développement durable de la mécanisation agricole au Bénin

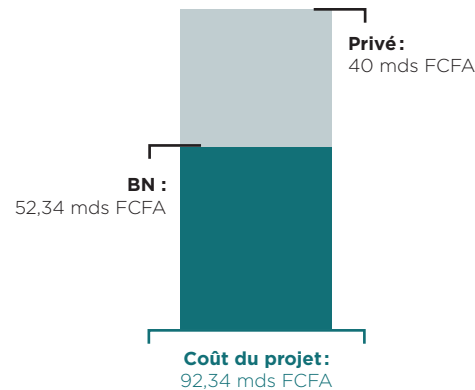
Zone d'intervention et/ou d'impact

- › Toute l'étendue du territoire national

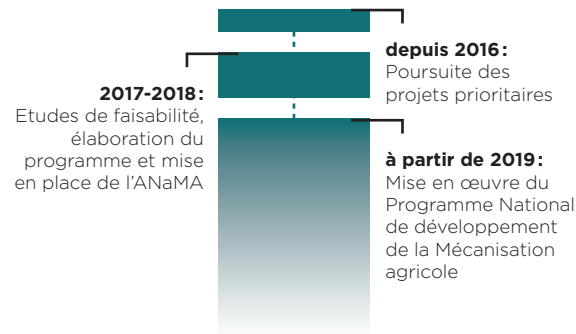
Cadre institutionnel

- › Agence Nationale de Mécanisation Agricole (ANaMA)

Coût/financement



Calendrier de mise en œuvre (phasage)



ÉTAT D'AVANCEMENT

Principales activités

- › Création et opérationnalisation de l'Agence Nationale de Mécanisation Agricole (ANaMA).
- › Mission de réparation des tracteurs à l'intérieur du pays.
- › Mise en place de 461 tracteurs à coût subventionné.
- › 250 tracteurs diagnostiqués et 58 interventions de réparation.
- › Identification des garages et points de distribution des pièces de rechange sur l'ensemble du territoire national.
- › Signature de contrats de distribution de pièces détachées à travers un réseau de 38 magasins et de service après-vente avec 5 garages.
- › Etude en cours pour l'élaboration du plan d'appui à la mécanisation de la filière piscicole.
- › Mise en place du tracking systématique de tous les tracteurs (180 tracteurs équipés, précision de tracking à 2m).
- › Développement en cours de la plateforme de gestion de données en mécanisation.
- › Mise en place de plateformes d'essais de 40 ha à Bembèrèkè, (test sur Maïs, Soja et Coton), de 5 ha sur Malanville (test sur le riz) et de 5 ha dans l'Atacora (test sur manioc) : ce programme de R&D doit permettre de montrer aux agriculteurs et aux professionnels des filières agricoles, les techniques développées dans le cadre du PNDMA et leurs résultats en matière de pratiques durables.

ÉTAT D'AVANCEMENT

- › Commande de matériels/équipements au profits des acteurs filières à prix subventionnés pour une valeur de 4 milliards FCFA
- › Des prototypes de semoirs sont en cours de développement dans l'atelier de l'ANaMA.

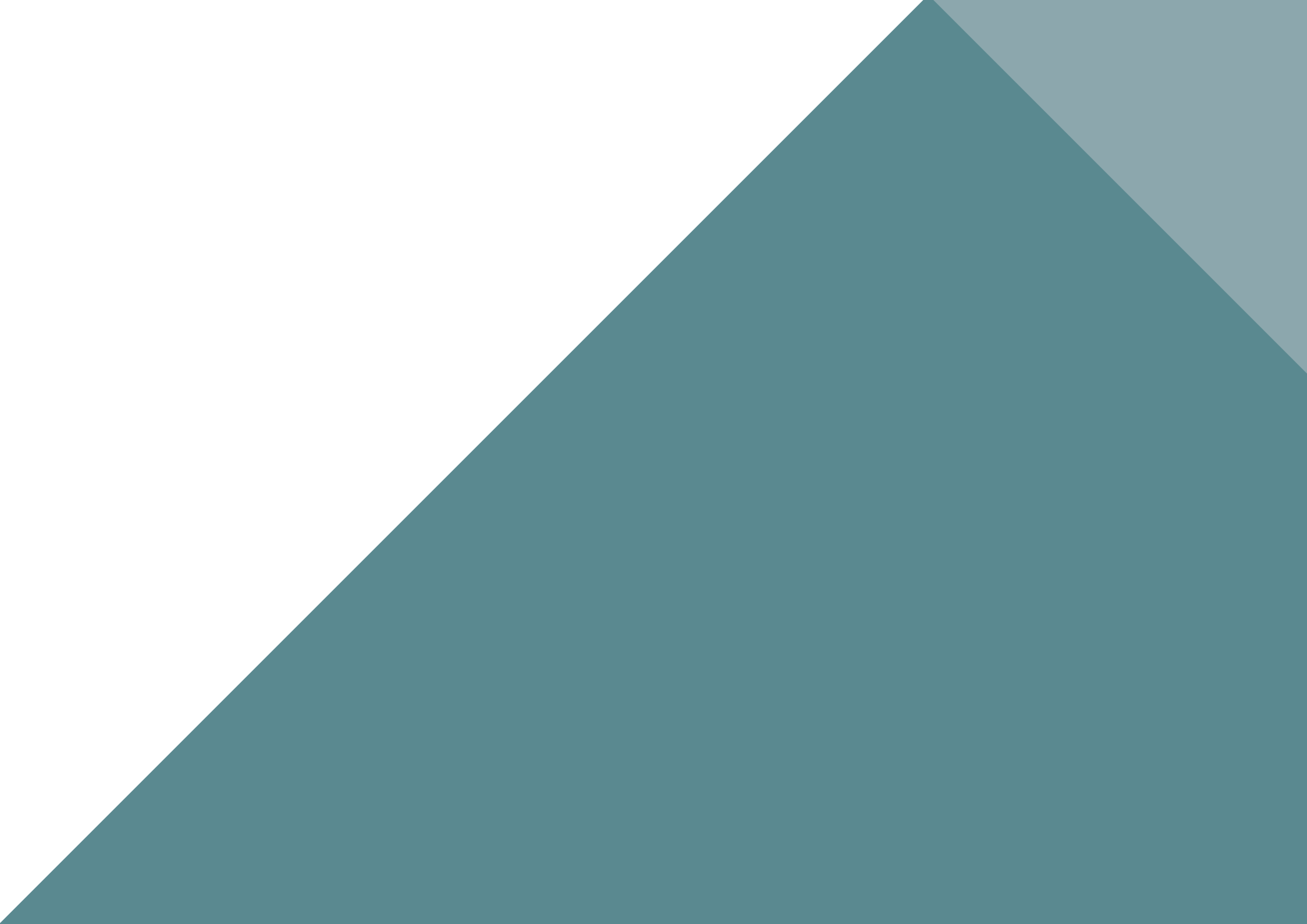
Résultats immédiats/effets

- › Mécanisation agricole effective à travers la mise en service de 461 tracteurs à prix subventionné au profit des exploitations agricoles
- › Validation par le Gouvernement du plan d'acquisition de nouveaux équipements agricoles

Perspectives

- › Recrutement du personnel pour renforcer l'ANaMA
- › Formation des enseignants des lycées agricoles sur le thème de la mécanisation, et des chauffeurs de tracteurs à la conduite de ces engins
- › Mise en œuvre des programmes nationaux de maintenance des matériels de post récolte et de production de semences
- › Mise en œuvre des actions de mécanisation agricole vers les secteurs de l'élevage et la pisciculture
- › Doter le Bénin d'une base de données pour une gestion adéquate de la mécanisation agricole.
- › Développement d'une filière industrielle de construction d'équipements agricoles au Bénin





Annexes



Zoom sur les filières

A ces réformes, s'ajoute une série d'investissements structurants axés sur le développement de la mécanisation, les aménagements hydro-agricoles, la restauration de la fertilité des sols, etc. Au titre des aménagements on peut noter :

- ▶ 1 219 ha de terre aménagés (1 194 ha en haute intensité en main d'œuvre et 25 ha en entreprise) dans la Basse et Moyenne Vallée de l'Ouémé et exploités au profit des filières agricoles (riz, maraîchage, maïs) ;
- ▶ La mise en place de kits au profit de 180 jeunes formés ;
- ▶ La réalisation de 200 km de pistes agricoles (Dangbo, Adjohoun, Bonou, Abomey-Calavi, Sèmè-Kpodji, Adjarra, Akpro-Misséréti, Ouinhi, Zagnanado, Covè, Zogbodomey, Zè), de 10km de digue-piste (Dangbo, Adjohoun) assortis d'un embarcadère-débarcadère ; et,
- ▶ La construction de 03 marchés modernes, de 06 centres de groupage, de 188 magasins de stockage de vivres ou d'intrants pour une capacité de stockage de 47 450 T.

Ces infrastructures sont exploitées par 529 Organisations Professionnelles Agricoles (OPA) et entretenues par 139 comités de gestion. Les aménagements se poursuivent sur 1 351 ha dont 891 ha ont déjà démarré.

En matière de restauration de la fertilité des terres, la superficie totale de terres agricoles sous pratiques de Gestion Durable des Terres (GDT) est de 92 108 ha en 2019 (dont 27% sont exploitées par des femmes) contre 12 000 ha en 2016. Pour la même période, la proportion des terres sous GDT par rapport aux terres agricoles est passée de 0,54 % à 3,11%.

PROMOTION DES FILIÈRES

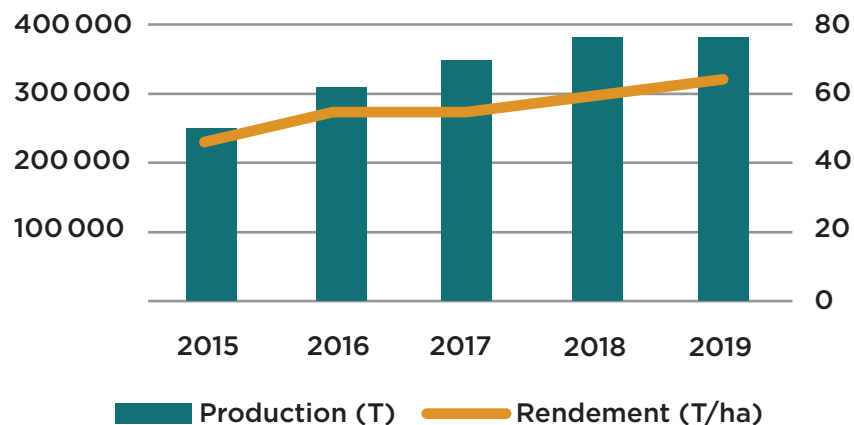
Concernant les filières, les ambitions du PAG portent sur la mise en œuvre des projets phares axés sur les filières à haute valeur ajoutée (ananas, anacarde et maraîchage), les filières conventionnelles (maïs, riz et manioc), les filières animales et halieutiques. A cela, il faut ajouter le développement du coton et des cultures dites émergentes (soja, karité). S'agissant des filières Haute Valeur Ajoutée (HVA), des filières émergentes et du coton, l'objectif est d'améliorer la productivité, de renforcer la transformation et l'accès au marché. Quant aux filières conventionnelles, animales et halieutiques, l'objectif principal est de satisfaire les besoins nationaux de consommation en vue de réduire les importations alimentaires.

▶ Ananas

Pour ce qui est de l'ananas, les interventions ont permis d'avoir un bond remarquable du rendement passant de 47,4 tonnes/ha en 2015 à 63,6 tonnes/ha en 2019 avec une moyenne de 58 t/ha sur la période (2016-2019) sur des superficies croissantes de 5 000 ha en 2015 à plus de 6000 ha en 2019. Deux facteurs majeurs expliquent cette amélioration de la productivité de l'ananas à savoir (i) le renouvellement d'une partie des plantations à base de 20 millions de rejets épurés par sélection massale, (ii) une meilleure maîtrise des itinéraires techniques et (iii) la promotion de l'utilisation d'engrais spécifiques et ce dans le cadre de la mise en œuvre du Programme National de Développement d'une filière (PNDF) ananas avec le financement de la Banque Mondiale. En conséquence, les écarts de tri sont réduits de 70% initialement à 45% en 2020 pour la variété pain de sucre et de 80% initialement à 65% pour la variété Cayenne lisse. Cette évolution positive s'est accompagnée d'une amélioration de la qualité de l'ananas produit grâce à l'installation d'un dispositif performant de contrôle utilisant des technologies de pointe (chromatographe...) pour juguler les causes de non-conformité ayant entraîné l'auto-suspension des exportations en 2016 à l'arrivée du Gouvernement.



GRAPHIQUE 1 : Evolution de la production d'ananas



Parallèlement, le maillon industrialisation de la transformation de l'ananas se renforce avec l'installation de la firme Blue Sky spécialisée dans les découpes de fruits (cocktail ananas, mangue, papaye et coco) du Bénin vers l'Europe. En outre, le taux de transformation domestique de l'ananas est passé de 15% en 2016 à plus de 50% en 2019, tendance résultant à la fois de la volonté politique et d'une dynamique de réadaptation des acteurs directs de la filière ananas en réaction aux chocs exogènes liés à la fermeture unilatérale des frontières par le Nigéria depuis le mois d'août 2019 et au Covid 19. L'ensemble de ces mesures permettront à terme, la reconquête des parts de marché perdues avec la crise liée à l'éthéphon qui a fait passer les quantités d'ananas frais exportées vers l'Union Européenne de 4.000 tonnes en 2015 à 902 tonnes en 2019. En dehors de l'ananas frais, 2 740 tonnes de jus de fruits sont exportées vers le marché européen sur la période 2016-2020. Le marché interne s'est

aussi élargi en 2020 avec la construction de 03 hangars de marchés flambant neuf dans la commune de Toffo et 15 autres en cours de réhabilitation dans le marché de fruits de Sèmè-Kraké dédiés à la commercialisation de l'ananas en direction du Nigéria.

Les années à venir devraient connaître un progrès plus remarquable avec le Projet d'Appui à la Compétitivité des Filières et à la Diversification (PACOFIDE). D'un montant de 180 millions de dollars sur financement de la Banque mondiale, le PACOFIDE vise entre autres le renforcement des chaînes de valeurs ananas du Bénin sur le marché régional et international à travers l'amélioration de la productivité et de la qualité et la mise en place d'une chaîne logistique conséquente. Plus précisément, ce projet permettra entre autres l'amélioration de l'accès au financement des acteurs de la filière, le renouvellement des anciennes plantations d'ananas avec la fourniture de 300 millions de rejets de qualité dans un délai de deux ans, la production de plants in vitro, le renforcement des capacités des scientifiques au sein du système de recherche. Les perspectives sont donc bonnes pour la filière ananas du Bénin.

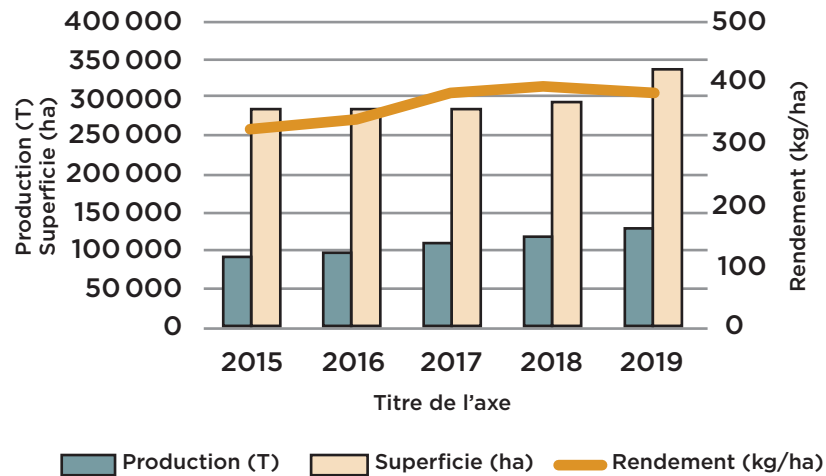
► Anacarde

La filière anacarde a été, entre autres, marquée par la mise aux normes de 20.864 ha de vieilles plantations et la mise en place de plus de 21.000 ha de nouvelles plantations, toutes choses qui ont contribué à l'amélioration des performances de la filière. De 91.608 T en 2015, la production de noix de cajou est passée à 130.276 T en 2019 et le rendement de 300 kg/ha à près de 400kg/ha sur la même période avec une qualité exceptionnelle de noix prisee sur le marché international (KOR>49). Parallèlement, la transformation domestique de la noix de cajou s'est améliorée progressivement pour atteindre 19,3% en 2019 contre une moyenne de 10% pour l'Afrique. Quant à l'exportation d'amande blanche, elle est en plein essor en passant de 110 tonnes en 2015 à 5 920 tonnes en 2019, soit 4,55% de la production de l'année.

Certes, ces performances sont encore loin des ambitions du PAG



GAPHIQUE 2 : Evolution de la production de l'anacarde



Volet agriculture à savoir une production de 300 000 T et une transformation de la moitié de la production nationale. Mais les progrès réalisés sur la période demeurent remarquables. L'entrée progressive en production des nouvelles plantations, la généralisation de la mise aux normes des plantations et l'optimisation des effets de cette opération sur les plantations déjà mises aux normes vont se traduire par un bond qualitatif et quantitatif plus rapide de la production de noix de cajou dans les prochaines années. A ces facteurs, il faut ajouter la mise en œuvre du PACOFIDE et du Programme d'Appui au Développement de la Filière Anacarde et de l'Entreprenariat Agricole (PADEFA-ENA). Le PACOFIDE prévoit la mise en place de 3 500 000 plants de cajou à haut rendement pour renouveler les plantations vieillissantes et établir de nouvelles plantations, la fourniture de semences parentales à fort potentiel et de matériels de greffage et la facilitation de l'accès au marché régional et international au profit des acteurs directs de la filière. A l'instar du PACOFIDE, le PADEFA-ENA met l'accent sur la réhabilitation des vieilles plantations et la mise en place de nouvelles.

► Cultures maraichères

Concernant les cultures maraichères, le niveau de production est globalement passé de 633 862 tonnes en 2015 à 706 346 tonnes en 2019, ce qui dénote d'une dynamique d'accroissement de ce groupe de filières malgré la résurgence des chocs liés aux changements climatiques (inondation de certains sites maraichers), la fermeture des frontières nigérianes etc. Les interventions en cours avec le Projet d'Appui au Développement du Maraîchage (PADMAR), le Projet d'Appui aux Infrastructures Agricoles dans la Vallée de l'Ouémé (PAIA-VO), le Projet d'Appui à la Production Vivrière et de Renforcement de la Résilience dans les départements de l'Alibori, du Borgou et des Collines (PAPVIRE-ABC) et le PNDF cultures maraichères permettront de mieux aménager les espaces dédiés au maraîchage, d'améliorer l'accès aux intrants spécifiques et de sécuriser les revenus des acteurs.

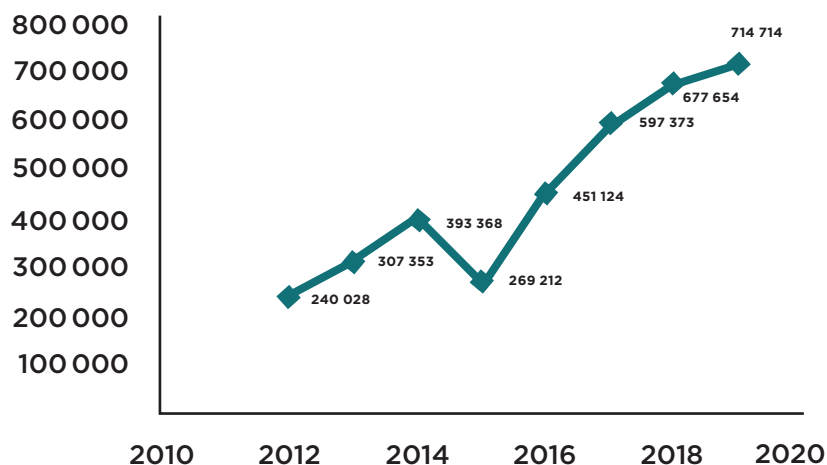
► Coton

La production cotonnière a repris depuis 2016 avec un accroissement exponentiel et continu, passant de 269 212 tonnes en 2015 à 714 713 tonnes en 2019 enregistré en juin 2020 soit 165% d'augmentation faisant du Bénin le premier pays africain producteur de coton en 2018 et en 2019. La mise en œuvre du Projet d'Appui à la Transition Agro-écologique dans les Zones Cotonnières (TAZCO), les courageuses réformes opérées au sein de cette filière et les mesures incitatives instituées sont à l'origine de ces performances historiques. Cette filière a, à elle seule, procuré un revenu de 98,5 milliards de francs CFA aux 219 472 producteurs en 2019. En perspective, la capacité nationale d'égrenage sera portée de 612 500 tonnes à 857 500 tonnes pour répondre à la croissance de la production cotonnière.

La production cotonnière est passée de 269.212 tonnes en 2015 à **714.713 tonnes** en 2019 enregistré en juin 2020 soit **165% d'augmentation** faisant du Bénin le **premier pays africain producteur de coton** en 2018 et en 2019.



GRAPHIQUE 3 : Evolution de la production cotonnière



► Karité

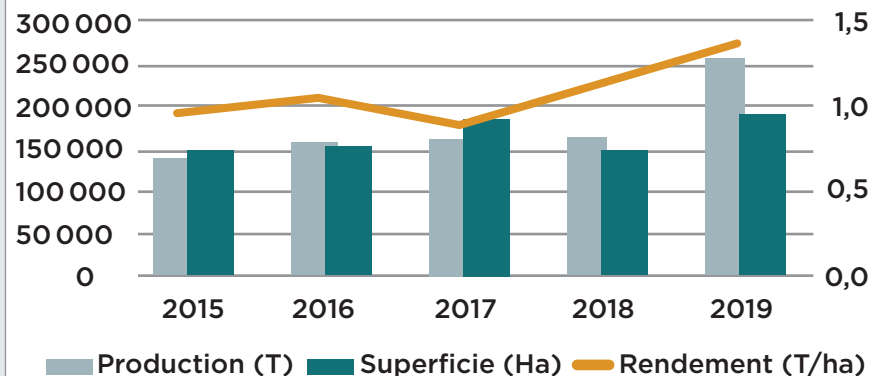
On note une tendance similaire au niveau du karité dont la production a grimpé de 58 059 T en 2016 à 190 000 T avec la sécurisation des parcs à karité et une amélioration du ramassage des amandes.

► Soja

Le soja est devenu en 2019 une filière d'exportation. De 139 909 T en 2016, sa production est passée à 257 000 T en 2019 alors que 266 702 T ont été exportées en puisant sans doute sur les stocks résiduels sur la campagne précédente. L'Inde constitue la principale destination en 2019 avec 251 239 T, soit 94% suivi de la Chine avec 10 130 T (3,8%). Viennent ensuite les Etats-Unis, le Singapour, le Vietnam, la Turquie et l'Espagne. Le développement en cours des normes sur les produits soja et la signature d'un accord commercial

avec la Chine sur l'exportation du soja du Bénin offre un marché certain qui va contribuer à booster cette filière dans les années à venir.

GRAPHIQUE 4 : Evolution de la production de soja



► Riz

La production du riz a pratiquement doublé sur la période 2015-2019 en passant de 204 310 tonnes en 2015 à 406 083 tonnes en 2019.

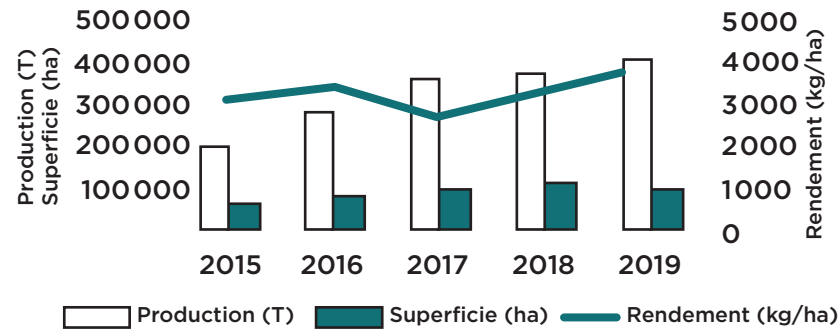
Cette augmentation de la production est due aussi bien à l'accroissement du rendement (+ 27%) que des emblavures (+ 57%) sur la même période. La production du riz est essentiellement assurée dans les pôles 1 (36%), 4 (24%), 2(21%) et 3(11%).

Plusieurs mesures prises par les acteurs tels que les ATDA, les projets/programmes (PAPAPE, PAIA-VO, ProCAD, ProAgri 3, PAPVIRE-ABC, ESOP...) ont été à l'origine des progrès enregistrés. Il s'agit notamment :

- › Des aménagements hydroagricoles ;
- › De l'amélioration de la disponibilité et l'accessibilité aux intrants spécifiques ; et,



GRAPHIQUE 5 : Evolution de la production et de la productivité du riz



Source : DSA 2020

- › Du renforcement de capacités des acteurs sur les paquets technologiques.

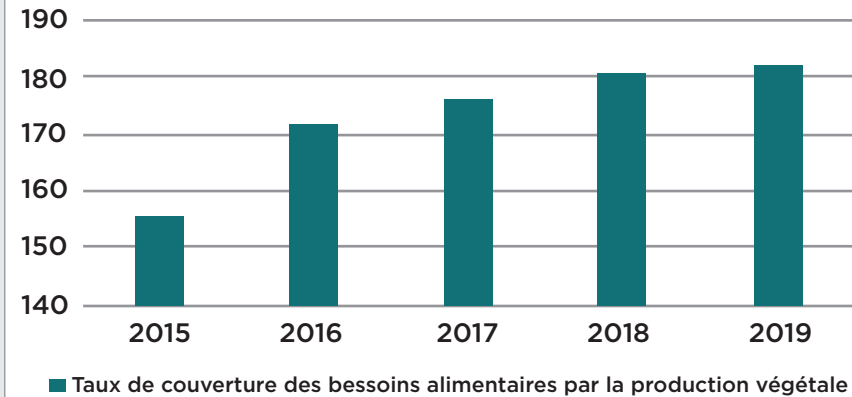
Suite à la fermeture de la frontière bénino-nigériane, les objectifs de production du riz ont été revus à la hausse. A cet effet, un programme d'urgence a été élaboré et vise la production d'un million de tonne de riz paddy d'ici 2022.

► Nouvelles filières

En outre, de nouvelles filières comme la mangue sont promues avec la mise en place de 273 ha de nouvelles plantations des variétés Kent (212 ha) et Amélie (61 ha). Le palmier à huile refait surface avec le renouvellement des instances de gouvernance de la filière et l'élaboration d'un nouveau programme de développement de cette filière.

Le taux de couverture des besoins nationaux de consommation par la production végétale nationale est passée de 156% en 2015 à 182% en 2019, renforçant ainsi la sécurité alimentaire au Bénin qui est en passe de devenir le « grenier sûr » de la sous-région. Un programme

GRAPHIQUE 6 : Taux (%) de couverture des besoins de la population pour la production végétale



d'urgence est conçu pour produire 1 million de tonnes de riz et permettre l'autosuffisance en riz à l'horizon 2022. De même, la mise en œuvre en cours du Projet d'Appui au Développement Agricole et à l'Accès au Marché (PADAAM) financé par le FIDA et l'Etat béninois permettra le développement et le renforcement des chaînes de valeurs des filières conventionnelles.

FINANCEMENT DU SECTEUR AGRICOLE

Sur le plan du financement du secteur, le Fonds National de Développement Agricole (FNDA) a été redynamisé avec son arrimage aux Agences de Développement Agricole, une meilleure adéquation poste/profil, et le renforcement de la dotation initiale. Au cours de l'exercice 2020 le Gouvernement a décidé d'un abondement spécial de son guichet n°3 pour un montant de 100 milliards de francs CFA pour renforcer la résilience du secteur face aux chocs induits par la pandémie de la COVID 19. À fin Août 2020, le FNDA a approuvé des

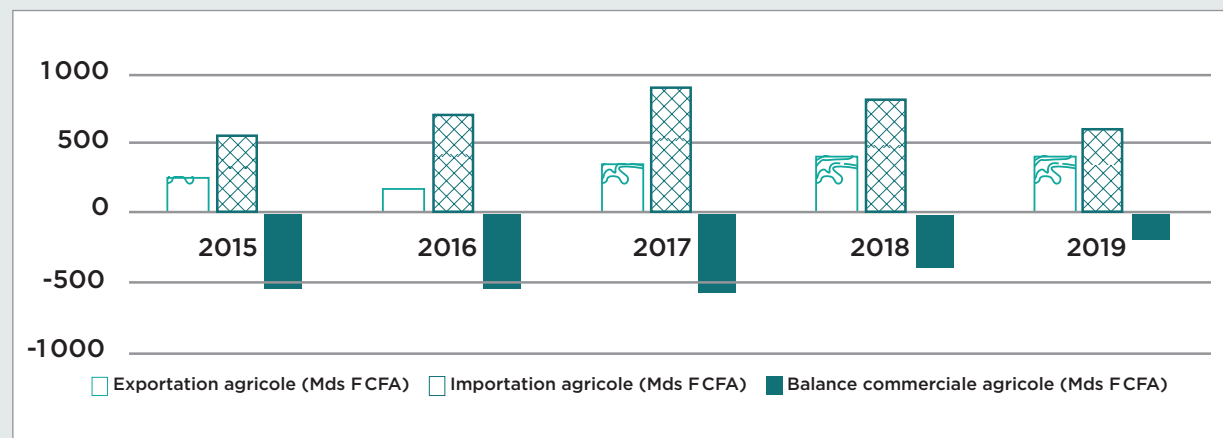


accords de crédits portant sur 20 projets pour un montant de 813 millions de francs, marquant ainsi le démarrage effectif des services concrets au profit des acteurs des chaînes de valeur agricole.

Par ailleurs, de 2016 à Août 2020, le secteur a reçu plus de 600 milliards de FCFA (244 milliards pour le MAEP) en investissement public, soit environ 10% des dépenses générales de l'Etat en respect des accords de Malabo de 2014.

Ces investissements ont permis de créer 169 097 emplois dont 134 178 emplois indirects et 34 919 emplois directs dans le secteur de 2016 à 2019. Ces chiffres sur l'emploi se réfèrent uniquement aux projets prioritaires et aux emplois créés à travers les brigades d'entretien d'anacardières. Ils sont donc sous-estimés en ce qu'ils n'intègrent pas les emplois générés par les projets phares, la filière coton et d'autres interventions portées par certains acteurs privés ou associatifs.

A l'issue de quatre années de mise en œuvre, le solde de la balance commerciale s'est amélioré en passant de - 311 milliards à - 195 milliards entre 2015 et 2019 (figure ci-après).



L'appréciation de la contribution du secteur agricole à l'atteinte des ODD, notamment à l'ODD2 « Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable », demande des évaluations spécifiques. Mais en attendant, il convient de noter que l'ODD2 figure au titre des cinq ODD ayant connu de progrès sur la période 2016-2019. L'indice composite de l'ODD2 est passé de 0,17 en 2015 à 0,28 en 2018 (DGCS-ODD/MPD, 2020 : 33). Plus spécifiquement, la prévalence de l'insécurité alimentaire est passée de 11% en 2008 pour s'établir à 10% en 2017 (AGVSA, 2017). Le taux de malnutrition chronique chez les enfants de moins de 5 ans s'est amélioré de 2 points entre 2014 et 2017 en passant de 34% (MICS, 2014) à 32% (EDS, 2018). AGVSA croissance (DGCSO-DD/MPD, 2020 : 27).

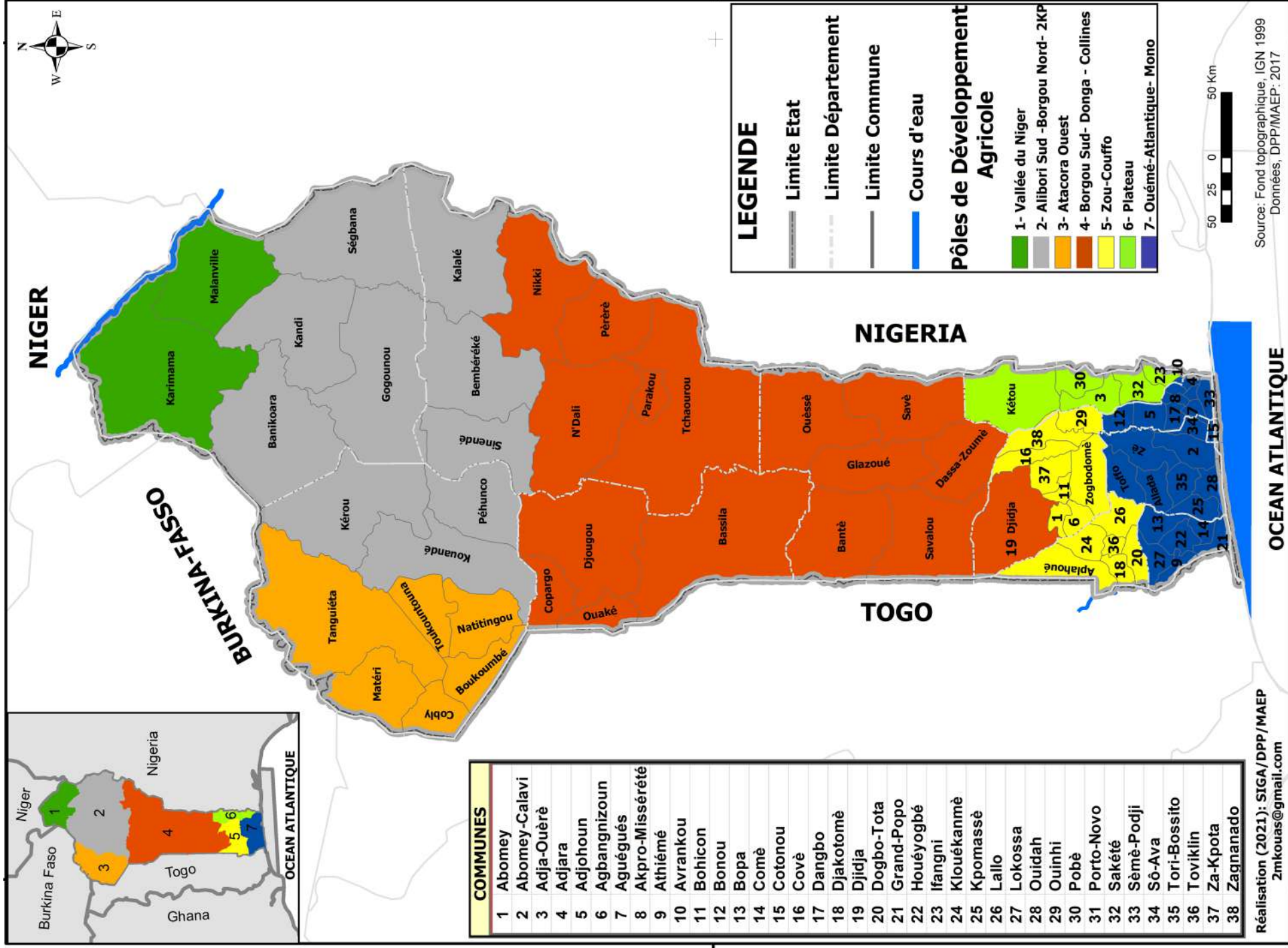


Présentation des pôles de développement agricole

Pôles de développement	Couverture spatiale (Communes regroupées)	Caractéristiques
Vallée du Niger	Malanville et Karimama	C'est une zone à vocation de riziculture de plaines inondables et bas-fonds dans les communes de Malanville et Karimama. Le modèle sera l'intégration du riz et du maraîchage (tomate, oignon, pomme de terre), ainsi que l'élevage de bovin, d'ovin, de caprin et volaille.
Alibori Sud -Borgou Nord-2KP	Kandi, Banikoara, Ségbana, Gogounou, Kouandé, Kèrou et Péhunco. Sinendé, Kalalé, Bembéréké	Cette zone couvre le principal bassin cotonnier du Bénin. En sus du coton comme culture locomotive, le maïs et le sorgho y seront davantage développés pour bénéficier de l'arrière-effet des engrais utilisés sur le coton. Il sera intégré dans le système un modèle d'élevage intensif de bovin, d'ovin, de caprin et de volaille. La production laitière y sera développée. Des actions (Recherche-Développement, exploitations modèles, etc.) seront menées sur le soja en vue de son extension progressive.
Atacora Ouest	Tanguiéta, Matéri, Cobly, Boukoubé, Toucountouna et Natitingou	Il s'agit d'une zone de diversification coton-vivrier. Cette zone abrite un système d'intégration agro-sylvo-pastorale comportant potentiellement le coton et le riz. S'y ajoutent le maïs, les légumineuses (niébé et arachide) et le manguier, ainsi que l'élevage de bovin, d'ovin, de caprin et de volaille.
Borgou Sud- Donga - Col-lines	Tchaourou, Parakou, N'Dali, Nikki, Pèrèrè, Djidja, Savalou, Bantè, Dassa-Zoumè, Glazoué, Savè, Ouèssè, Djougou, Ouaké, Bassila et Copargo.	C'est une zone de diversification coton-vivrier-anacardier. Cette zone abrite un système d'intégration agro-sylvo-pastorale portant sur l'anacardier et le coton comme cultures locomotives. S'y ajoutent le maïs, le riz, les racines et tubercules (manioc et igname), les légumineuses (niébé, soja et arachide), et le manguier, ainsi que l'élevage intensif de bovin, d'ovin, de caprin et de volaille. Des actions sur l'extension du soja s'y développent également

Pôles de développement	Couverture spatiale (Communes regroupées)	Caractéristiques
Zou-Couffo	Covè, Zangnanando, Ouinhi, Za-Kpota, Zogbodomey, Bohicon, Abomey, Agban-gnizoun, Dogbo, Aplahoué, Lalo, Klouékanmè et Djakotomey	C'est la zone de diversification arboriculture fruitière-cultures vivrières regroupant les communes des Plateaux d'Agonlin d'Abomey et Adja. Ce pôle sera consacré au développement des agrumes, mangues, plantations villageoises de palmier à huile. Il y sera également développé le riz, le maïs, le niébé l'arachide (huile Agonlin) et le petit élevage. C'est également une zone d'expansion de la culture cotonnière (Zogbodomey, Za-Kpota et Aplahoué). Zone d'accueil des troupeaux transhumants elle exige des mesures hardies de gestion de l'espace agro-sylvo-pastoral.
Plateau	Pobé, Kétou, Sakété, Adja-Ouèrè et Ifangni	C'est une zone de diversification Palmier à huile-vivriers. En sus des cultures locomotives que sont le palmier à huile et le maïs, le manioc et le riz y sont également développés
Ouémé-Atlantique- Mono	Avrankou, Adjarra, Akpro-Misséré, Porto-Novo et Sèmè-Podji, Aguégoués, Adjohoun, Bonou et Dangbo, Zè, Allada, Toffo, Abomey-Calavi, So-Ava, Kpomassè, Tori-Bossito, Ouidah et Cotonou, d'Athiémé, Bopa, Comè, Lokossa, Grand-Popo et Houéyogbé	Il s'agit de la zone de pêche et de maraîchage du complexe fluvio-lagunaire du sud-Bénin et des vallées du Mono et de l'Ouémé. L'aquaculture, la riziculture et le maraîchage sont les activités dominantes. L'ananas est une culture émergente particulièrement au niveau du plateau d'Allada. Les communes de la plaine du fleuve Ouémé constituent la zone à plus fortes potentialités agricoles du pôle. Le maïs, le manioc et le petit élevage sont également développés dans ce pôle. On note aussi des plantations villageoises de palmier à huile, notamment dans la sous-zone de la dépression de la Lama. Une attention particulière y sera également accordée pour des mesures de gestion des troupeaux transhumants.

Pôles de Développement Agricole (PDA)



Financement du secteur agricole par le FNDA

PRÉSENTATION

Objectif stratégique

- › Opérationnaliser les leviers importants de mise en place de mécanismes de financements et d'assurances adaptés et accessibles aux différents types d'exploitations agricoles et catégories d'acteurs ».
- › « promouvoir l'investissement privé dans le secteur agricole et l'orienter par des subventions ciblées et des instruments financiers adaptés, vers des activités qui permettent une meilleure exploitation du potentiel agricole national et qui contribuent à l'amélioration des revenus agricoles et à la sécurité alimentaire en encourageant la promotion des filières agricoles ».

Zone d'intervention et/ou d'impact

- › National (tous Pôles de développement agricole) et toutes filières.

Cadre institutionnel

- › MAEP & MEF

ACTIVITÉS ET PERSPECTIVES

Principales activités

Au plan de l'opérationnalisation des guichets du FNDA

- › Signature de 25 conventions de partenariat entre le FNDA et les Prestataires de Services Financiers (15 SFD et 10 Banques) pour le financement efficace des producteurs et exploitants agricoles.
- › Signature d'une convention de subside entre (DEFIA)/Enabel et le FNDA d'un montant de 788.080.698 F CFA pour soutenir les investissements des acteurs des maillons de la filière ananas (producteurs, transformateurs, exportateurs, fournisseurs d'intrants & d'équipements).
- › Renforcement du guichet 3 dans le contexte de la COVID-19, par le Gouvernement pour un montant de 100.000.000.000 F CFA en vue d'offrir aux exploitants des crédits.

Au titre du financement des projets

- › Financement de quatorze (14) projets agricoles structurants au niveau du Guichet 1 pour un montant total de 608.000.000 F CFA au profit des communes et Organisations Professionnelles Agricoles des filières viande et lait, maïs, soja, riz et anacarde ;
- › Financement de sept (07) projets d'accès à des services non financiers au niveau du Guichet 2 pour un montant de 235.250.986 F CFA au profit des filières ananas et œufs de table ;
- › Accès au crédit de trente-deux (32) promoteurs agricoles auprès des banques et SFD. Les montants des crédits accordés sont de 915 838 000 F CFA.

Perspectives

- › Achèvement et réception des projets des guichets 1 et 2 démarrés en 2020, avant la fin du 1er trimestre 2021.
- › Financement de dix-sept (17) nouveaux projets structurants au profit des Communes et promoteurs privés pour neuf cent quatre-vingt-quinze millions huit cent six mille cinq cent quatre-vingt (995 806 580) F CFA.
- › Financement de dix-huit (18) projets agricoles d'accès à des services non financiers pour trois cent quatre-vingt-quinze millions neuf cent mille (395 900 000) FCFA.

La facilitation de l'accès de promoteurs agricoles aux crédits auprès des institutions financières à hauteur de cinquante-cinq milliards sept cent quarante-un millions quatre cent vingt-deux mille (55 741 422 000) F CFA pour couvrir les besoins en refinancement, de garantie de crédits et de bonification des taux d'intérêt.



Tableau d'évolution des productions des principales cultures de 2016 à 2020

Spécifications (tonnes)	2016	2017	2018	2019	2020	Variation 2016 à 2020
Coton	451.124	597.373	677.654	714.714	-	-
Anacarde	97.519	110.117	115.590	130.276	190.000	+95%
Ananas	303.887	345.060	374.602	350.345	440.083	+45%
Produits Maraîchers	504.857	501.877	531.871	514.000	546.542	+ 8%
Riz	281.428	361.336	374.706	406.087	385.285	+37%
Maïs	1.376.683	1.514.913	1.543.973	1.580.750	1.586.733	+15%
Manioc	3.982.287	4.078.558	4.324.483	4.525.450	4.437.326	+11%
Viande	70.400	72.226	74.200	76.200	78.208	+11%
Lait	115.900	118.903	122.000	125.200	128.389	+10,8%
Œufs table	15.494	16.536	16.795	17.341	16.358	+6%
Poissons	49.783	57.217	76.084	94.552	-	+59,7% (2019)
Karité	58.059	88.607	54.441	190.000	-	+227% (2019)
Soja	139.000	159.852	164.588	257.000	170.735	+23%

Sources : Rapports de performances DSA/DPP/MAEP 2016, 2017, 2018, 2019, 2020

De 2016 à 2020, on note un accroissement continu de la plupart des productions couvertes par les investissements et actions du PAG dans le secteur Agriculture. Cette tendance va se poursuivre et se consolider avec la mobilisation continue de ressources additionnelles.

Les taux d'accroissement varient de 6% pour la filière œufs de table à 95% pour la filière anacarde (45% pour l'ananas et 37% pour le riz).

La réussite des mesures spécifiques liées à certaines cultures (telle que le riz), une meilleure maîtrise de la qualité des semences et plants ainsi que l'accessibilité au grand nombre des intrants spécifiques devraient produire plus d'effet à court terme.

Acteurs

du secteur Agriculture, Pêche et Élevage

Ministère de l'Agriculture de l'Élevage et de la Pêche (MAEP)



Il assure la coordination la mise en œuvre et le suivi-évaluation de la Politique de l'Etat en matière d'amélioration de la production, des revenus des producteurs dans le secteur.

Agences Territoriales de Développement Agricole (7 ATDA)



Elles sont des offices à caractère scientifique, social et culturel qui mettent en œuvre la politique de développement agricole et de promotion des filières agricoles porteuses spécifiques à chaque Pôle.

Fonds National de développement Agricole (FNDA)



Il promeut et oriente l'investissement privé agricole par des subventions ciblées et instruments financiers adaptés, vers des activités valorisant au mieux le potentiel agricole national, contribuant à l'amélioration des revenus agricoles la sécurité alimentaire, la promotion performante durable des filières agricoles.

Agence Béninoise de Sécurité Sanitaire des Aliments (ABSSA)



Elle se charge de la mise à jour et de la gestion des outils techniques de contrôle, certification, surveillance des contaminants dans les aliments, produits agricoles et agroalimentaires, des établissements agroalimentaires pour plus de compétitivité des filières agricoles sur les marchés.

Agence Nationale de la Mécanisation Agricole (ANaMA)



Elle met en œuvre la politique nationale définie dans le programme national de développement de la mécanisation agricole en rendant accessibles des équipements adaptés aux besoins de modernisation des activités et filières agricoles.

Bureau Central du Recensement National de l'Agriculture (BC/RNA)



Il est la structure opérationnelle en charge de la mise en œuvre technique des opérations.

Institut National de Recherche Agricole du Bénin (INRAB)

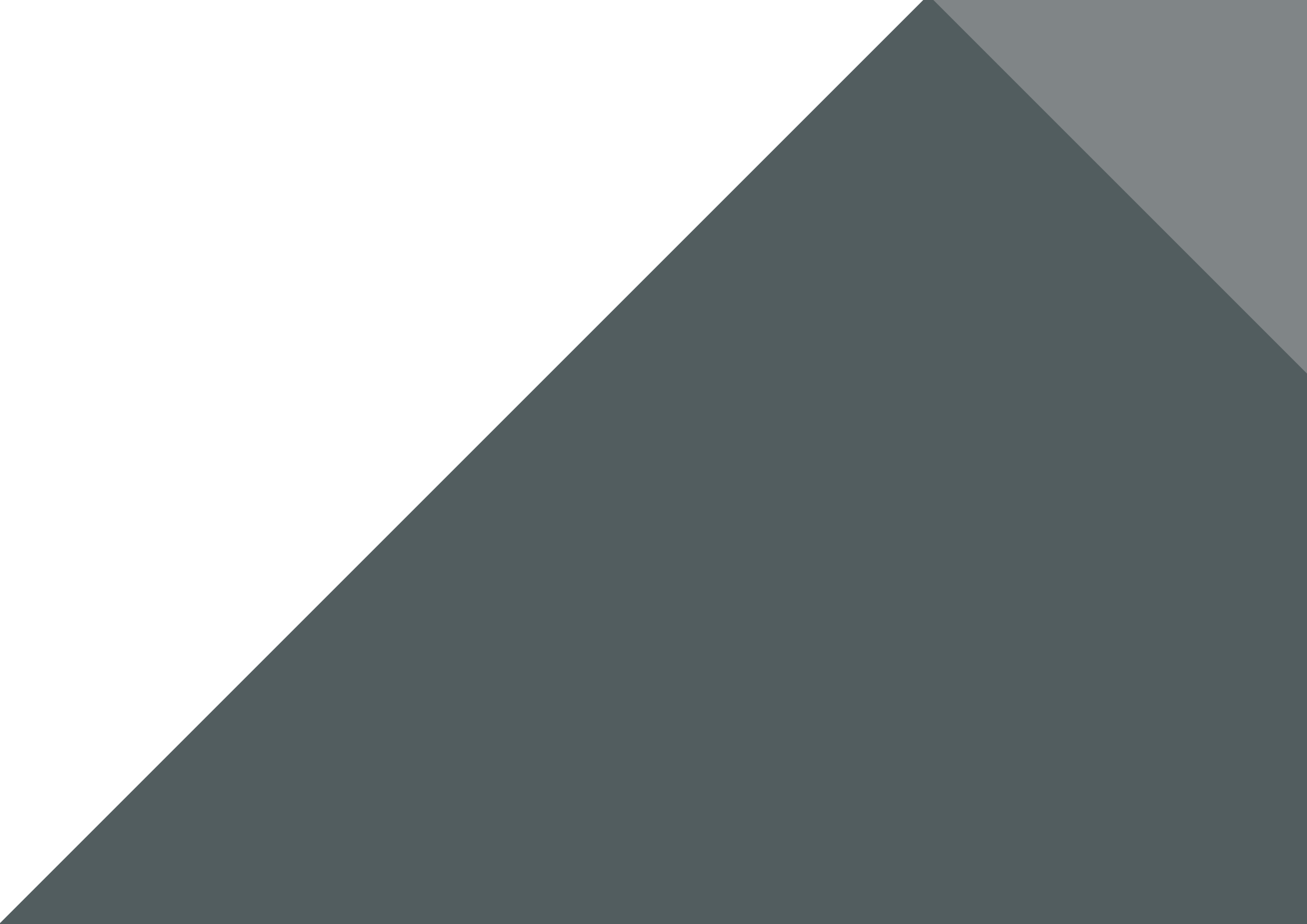


Rend disponible aux acteurs les innovations technologiques (variétés résilientes de plants semences, rejets) et itinéraires techniques adaptées aux besoins de valorisation des potentialités et acteurs de chaque PDA.

L'Association Interprofessionnelle du coton (AIC)



Elle organise et assure la gestion performante de la filière coton en rendant disponibles aux acteurs du maillon la production, des intrants spécifiques de qualité.



MINES-HYDROCARBURES



1. Rappel des défis et des objectifs

Les secteurs des hydrocarbures et des mines ont souffert d'une absence de stratégies claires et efficaces du Gouvernement. Ils ont été également marqués par des dysfonctionnements graves dans la gestion ainsi que la mauvaise gouvernance dans les accords de partenariats, ce qui a occasionné de nombreux préjudices à l'Etat béninois.

De plus, les activités menées visant à identifier les potentialités du Bénin n'ont pas été suivies d'effet. En outre, les cadres réglementaires spécifiques ne sont pas modernes et ne suscitent pas d'intérêt des opérateurs privés.

En vue de la relance des activités pétrolières et minières au Bénin, il s'avère nécessaire d'améliorer la gouvernance de ces secteurs et leur attractivité notamment auprès des opérateurs du secteur privé, de manière à garantir une contribution satisfaisante et durable à l'économie nationale. C'est dans ce sens qu'il a été procédé à la réforme des cadres réglementaires et institutionnels de ces secteurs en appui aux réformes de l'environnement des affaires.





2. Point de mise en œuvre des réformes

La réforme du secteur de l'hydrocarbure a consisté à faire adopter une nouvelle loi (loi n°2019-06) portant code pétrolier en République du Bénin. Les dispositions du nouveau code pétrolier visent à renforcer la maîtrise de l'Etat sur le patrimoine pétrolier et à clarifier le cadre contractuel des opérations pétrolières (affirmation du principe de contrat de partage de production) en vue de la dynamisation du secteur. Elles couvrent les principaux aspects ci-après :

- › L'adoption de mesures destinées à promouvoir les activités de recherche et d'exploration pétrolière par la refonte du régime fiscal et la définition du régime juridique, douanier et de change des opérations pétrolières, des opérations de transport et de stockage de produits pétroliers sur le territoire de la République du Bénin ;
- › L'amélioration de la gouvernance du secteur à travers la mise en place d'un cadre institutionnel adéquat avec une nette clarification des missions et attributions des principaux acteurs (l'Opérateur national, le Ministère en charge des Hydrocarbures, Commission de Négociation des Contrats Pétroliers, Société Nationale des Hydrocarbures du Bénin...);
- › La création d'un fonds de développement pétrolier et la fixation des principales modalités de sa gestion ;

- › Les modalités de conduite des opérations pétrolières, des opérations de prospection, de recherche, d'exploitation, de transport et de stockage d'hydrocarbures ; et,
- › Le régime des infractions, les dispositions relatives aux sanctions applicables et au règlement des différends.

La réforme facilitera à terme l'émergence d'une industrie dynamique et diversifiée des hydrocarbures au Bénin pour satisfaire les besoins intérieurs et l'exportation à des coûts compétitifs. Elle permettra de :

- › Mettre en valeur les potentialités en hydrocarbures des bassins sédimentaires du Bénin grâce à la poursuite de l'exploration dans les blocs du bassin sédimentaire côtier ;
- › Entreprendre des prospections de base dans les zones vierges et les bassins non côtiers de Kandi et Pendjari ;
- › Sécuriser l'approvisionnement par la construction de raffineries, de bacs de stockage, de ports pétroliers ; et,
- › Installer progressivement un réseau intérieur de gazoduc.

3. Point de la mise en œuvre des projets

- ▲ Implantation d'unités de production de pierres ornementales et de carreaux de céramique
- ▲ Construction et exploitation du pipeline export Niger-Bénin



**Promouvoir la recherche et renforcer
les capacités d'exploitation minière et
pétrolière du Bénin**





Implantation d'unités de production de pierres ornementales et de carreaux de céramique

PRÉSENTATION DU PROJET

Objectif stratégique

- › Mettre à la disposition des consommateurs, des matériaux de construction ayant des propriétés maximales favorables pour une multitude d'applications
- › Réaliser des économies de devises dues à la réduction des importations
- › Exporter des matériaux de grande qualité dans la sous-région et le monde.
- › Développer le tissu industriel béninois

Résultats attendus

- › Des pierres ornementales et carreaux de céramique de meilleure qualité, durable, et à coût abordable sont disponibles
- › Les besoins des grands chantiers du Gouvernement en la matière sont satisfaits
- › La réduction des importations et la promotion des exportations des matériaux de construction de grande qualité sont effectives

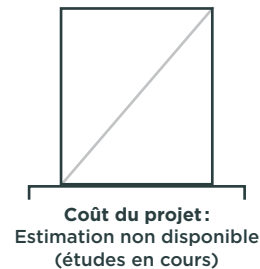
Zone d'intervention et/ou d'impact

- › Départements de l'Atlantique, du Plateau, des Collines, du Zou, de l'Atacora, de l'Alibori et du Borgou

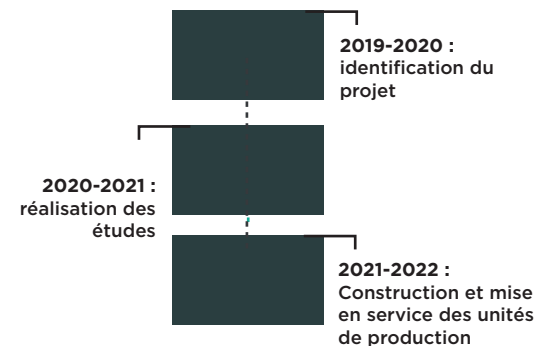
Cadre institutionnel

- › Supervision : MEM
- › Coordination : Comité de Pilotage
- › AMO : Cristal Venture Ltd (CVL)
- › Entreprises : A recruter

Coût/financement



Calendrier de mise en œuvre (phasage)



ÉTAT D'AVANCEMENT

Principales activités

- › Contractualisation avec Crystal Venture Ltd (CVL) pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage.
- › Achèvement de la définition du projet : des unités de stockage et de transformation seront installées pour l'exploitation des pierres ornementales et des argiles céramiques
- › Sélection achevée des cabinets pour la réalisation des études de plans d'affaires, de conception des usines, et d'impact environnemental et social
- › Sélection achevée des cabinets pour les études géotechniques et géologiques (bureaux d'études nationaux et internationaux)

Résultats immédiats/effets

- › Préparation des études en vue de la mise à disposition prochaine des intrants de construction à des coûts abordables, durables et de meilleure qualité et qui répondent mieux aux contraintes environnementales et climatiques

Perspectives

- › Réalisation et validation des études techniques, financières et environnementales
- › Construction et exploitation des usines
- › Valorisation accrue des matériaux locaux de construction et des pierres en particulier
- › Réduction de l'importation massive des matériaux de construction similaires
- › Création d'emplois
- › Transfert de compétences et de technologie



Construction et exploitation du pipeline export Niger-Bénin

PRÉSENTATION DU PROJET

Objectif stratégique

- › Construire un système de transport des hydrocarbures pour exporter le pétrole brut issu des gisements d'AGADEM situés dans la région de DIFFA au Niger
- › Construire la section béninoise du pipeline partant du Niger et traversant le Territoire jusqu'à la côte du Bénin (Sèmè-Kpodji)
- › Entretien et exploitation le pipeline export Niger-Bénin

Résultats attendus

- › Le pipeline export Niger-Bénin est construit et mis en exploitation conformément à l'Accord de Gouvernement Hôte signé le 05 août 2019 et à la loi de projet adopté pour son application

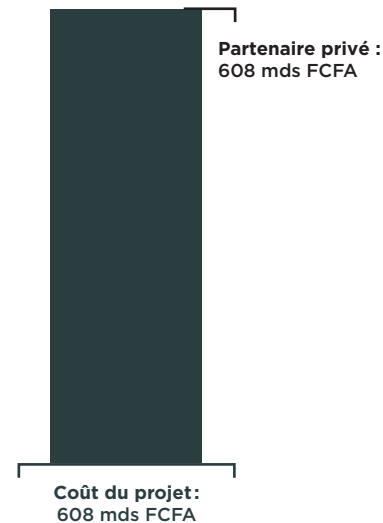
Zone d'intervention et/ou d'impact

- › Cinq (05) départements (Ouémé, Plateau, Collines, Borgou et Alibori), dix-sept (17) communes et cent cinquante-deux (152) villages/villes

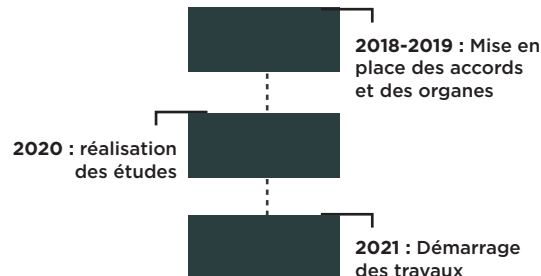
Cadre institutionnel

- › Etats concernés : Bénin, Niger
- › Supervision : MEM/DGHCF
- › Suivi : Comité National de Suivi du Projet PENB
- › Entreprise : WAPCO Bénin

Coût/financement



Calendrier de mise en œuvre (phasage)



ÉTAT D'AVANCEMENT

Principales activités

- › Signature de l'Accord Bilatéral entre la République du Niger et la République du Bénin relatif à la construction et à l'exploitation du PENB
- › Signature de l'Accord de Gouvernement Hôte (AGH) relatif à la construction et à l'exploitation du PENB entre la République du Bénin et la société WAPCO Bénin
- › Mise en place du Comité national du Suivi du PENB
- › Mise en place du Comité ad hoc chargé du démarrage et de la procédure d'expropriation des terrains nécessaires au Projet du Pipeline Export Niger-Bénin
- › Etude d'impact environnemental et social (EIES) et Plan d'Actions de Réinstallation des personnes affectées par le projet de pipeline d'exportation Niger-Bénin (Section béninoise) achevés
- › Approbation de l'étude de faisabilité du projet
- › Autorisation de Transport d'Hydrocarbures en instance de délivrance

Résultats immédiats/effets

- › Forte utilisation des entreprises locales dans les activités connexes du Projet (transport de marchandises, de tuyaux, différents types de service ...)

Perspectives

- › Délivrance de l'Autorisation de Transport d'Hydrocarbures
- › Achèvement de l'expropriation des terrains nécessaires au Projet
- › Remise de site à WAPCO Bénin et démarrage des travaux de construction du pipeline
- › Créations d'emplois liés aux travaux du PENB



Zoom

Au titre des investissements, **le projet de construction et d'exploitation du pipeline export Niger-Bénin** est le plus important investissement direct privé enregistré dans le secteur des hydrocarbures avec d'importantes retombées sur les plans financier et social pour le Bénin. D'un coût global estimé à **600 milliards de FCFA**, les travaux de construction sont prévus pour démarrer incessamment, avec **la création d'environ 2.000 emplois**.

PROJET DE CONSTRUCTION ET D'EXPLOITATION DU PIPELINE EXPORT NIGER-BENIN

Depuis 2011, la République du Niger est devenue officiellement un pays producteur de pétrole. En raison de l'augmentation constante de sa production, elle a décidé en collaboration avec un partenaire, la China National Petroleum Corporation Niger Petroleum (CNPCNP), de construire un système de transport des hydrocarbures pour exporter son pétrole brut vers le marché international via la côte Atlantique.

Après étude des trois (03) options possibles (Niger-Tchad-Cameroun : 881 km, Niger-Nigeria : 1007 km, Niger-Bénin : 2085 km), le choix a été porté sur l'axe Niger-Bénin en dépit du fait qu'il constitue le trajet le plus long de toutes les options, donc le plus coûteux en termes de montant d'investissement.

Les facteurs ayant permis de faire pencher la balance en faveur du Bénin sont, entre autres, les bonnes relations historiques existant entre les deux Etats, que ce soit sur le plan diplomatique

que sur le plan économique et commercial, la paix et la sécurité qui règnent au Bénin, conjuguées aux conditions préférentiels accordés au projet et l'existence d'un environnement favorable à l'investissement (e-visa, Code des investissements attractif et mise en place de l'APIEx, Réforme du « Doing Business », Code numérique, réforme du Code foncier, assouplissement des dispositions du Code du Travail, Création des Zones Économiques Spéciales, etc.).

Ceci a permis la signature :

- › Le 23 janvier 2019, de l'Accord Bilatéral entre la République du Niger et la République du Bénin relatif à la construction et à l'exploitation d'un système de transport des hydrocarbures par pipeline ;
- › Le 05 août 2019, de l'Accord de Gouvernement Hôte (AGH) entre la République du Bénin et la société West African



Oil Pipeline Benin Company (WAPCO BENIN) relatif à la construction et à l'exploitation d'un système de transport des hydrocarbures par pipeline.

D'un coût global estimé à 1,048 milliards de dollars américains pour la section béninoise, l'exploitation du Système de Transport devrait générer pour le Bénin, d'importantes ressources à titre de droits de transit et recettes fiscales à mobiliser pour l'Etat pendant toute la durée de l'ouvrage et contribuer à la création d'environ deux mille (2000) emplois durant la phase de construction et deux (200) emplois permanents durant la phase d'exploitation.

A terme, le Système de Transport permettra d'évacuer vers le marché international, le pétrole brut provenant aussi bien du Niger que d'autres pays, faisant ainsi du Bénin un hub en matière d'exportation de pétrole brut.

Entre autres impacts stratégiques du projet, il convient de citer qu'il favorisera la naissance au Bénin d'une industrie du pipeline pétrolier avec tous les effets induits en matière de transfert de compétences et de formation des cadres béninois, et contribuera fortement au renforcement des relations diplomatiques entre le Bénin, le Niger et la Chine. Il participera globalement au repositionnement stratégique du Bénin à l'international.





Bureau d'Analyse et d'Investigation (BAI)

Présidence de la République du Bénin

e-mail: assistantecspr@presidence.bj

tél: +229 21 30 02 36
01BP 2028 Cotonou - Bénin

www.presidence.bj

facebook.com/gouvbenin

twitter.com/gouvbenin



www.beninrevele.bj



BĒNINRĒVĒLĒ